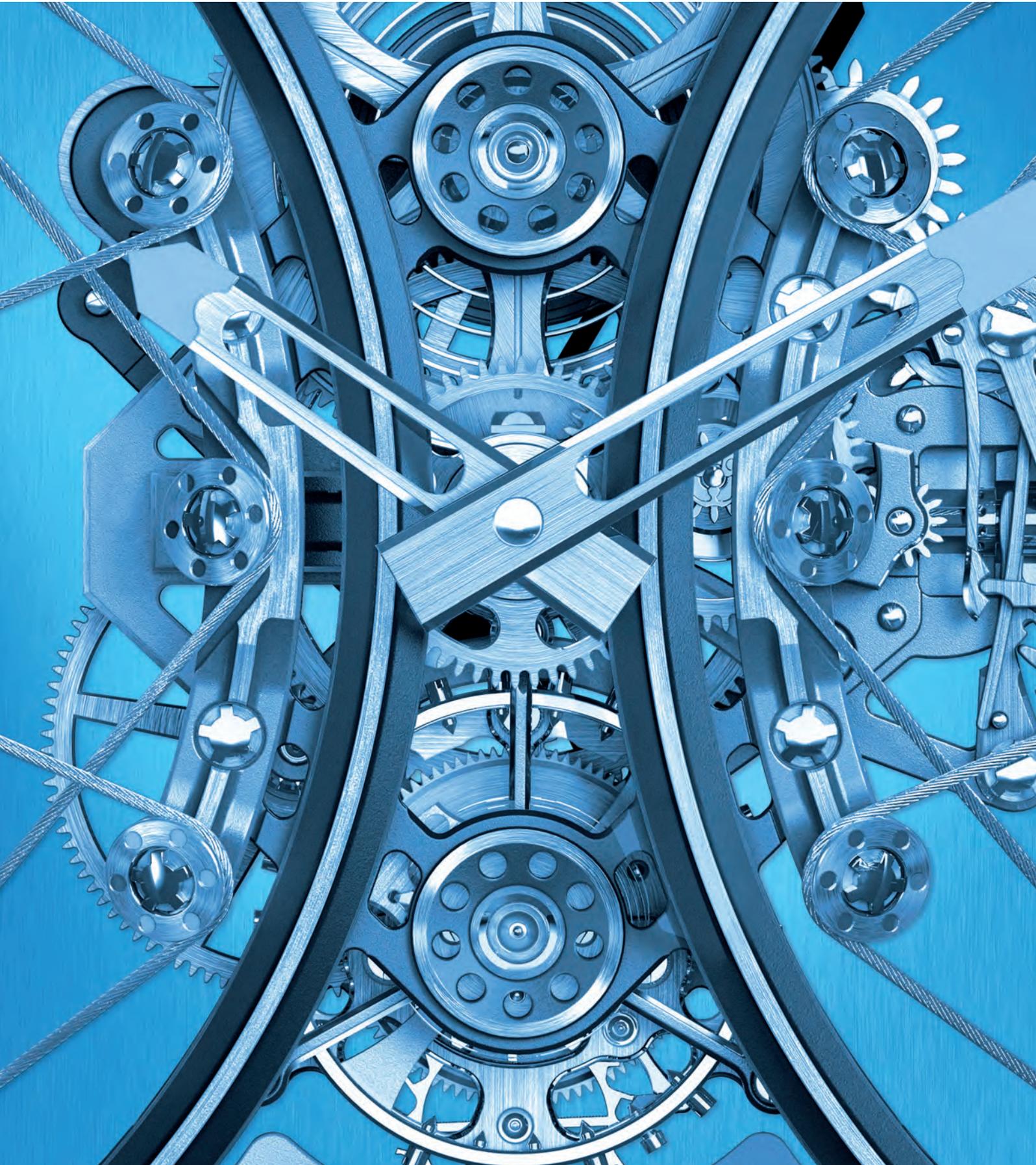




Fédération de l'industrie horlogère suisse FH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rapport d'activités

2021



Rapport d'activités 2021





ISSN 1421-7384

Sur demande, le rapport d'activités est également disponible en allemand pour la version papier et en anglais pour la version électronique.

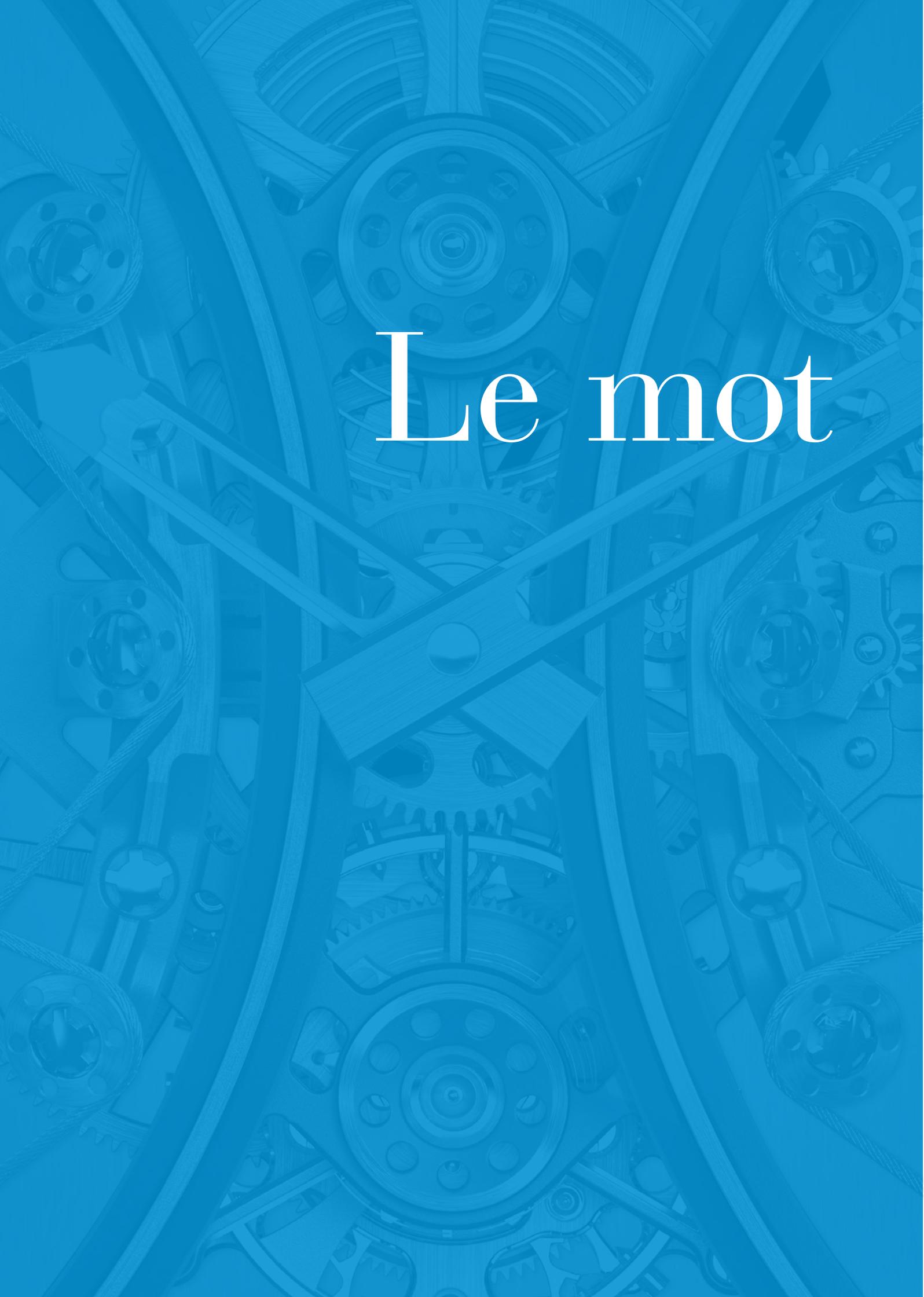
© Fédération de l'industrie horlogère suisse FH, 2022

imprimé en
suisse

Table des matières

Le mot du président	4
Les faits marquants	6
Journée FH – Présentation d'une étude sur la montre mécanique	8
Effets néfastes de la contrefaçon – Etude approfondie et action de destruction massive	13
Métaux précieux – Quatre conventions sous toit	14
Produits industriels importés en Suisse – Suppression des droits de douane	16
Norme chinoise - Substances dangereuses dans les boîtes de montres	17
Panorama de l'activité 2021	18
Amélioration des conditions cadre	20
Information et relations publiques	23
Lutte contre les contrefaçons	26
Normalisation	33
Prestations juridiques et économiques	34
Relations avec les autorités et les milieux économiques	35
Les centres FH à l'étranger	38
La FH à l'interne	41
L'horlogerie suisse en 2021	42
Statistiques horlogères	44
Structure de la FH en 2021	48
La FH en 2021	50
L'Assemblée générale	51
Le Conseil	52
Le Bureau et les Commissions	53
Les Divisions et les Services	54
Le réseau des partenaires	55





Le mot

du Président



L'année 2021 n'aura finalement pas marqué le retour à la normalité ou, à tout le moins, à une certaine normalité. Au contraire, la fin de l'exercice a vu la résurgence de contraintes sanitaires en Suisse et dans le monde.

Cependant, il semble évident que la pandémie aura des effets durables voire définitifs sur nos modes de faire. En ce qui concerne la FH par

exemple, le télétravail va s'établir, certes dans un cadre défini, et les séances sous forme hybride vont rester la règle, vu les demandes de certains membres.

Je relève que l'économie suisse en général et l'horlogerie en particulier ont fait preuve d'une belle résilience et d'une forte capacité d'adaptation. Il a effectivement fallu s'adapter, notamment pour assurer la production et la distribution de nos montres. L'année 2021 a débouché sur un résultat positif en termes d'exportations, non seulement par rapport à 2020 (+31,2%) mais aussi par rapport à 2019 (+2,7%), voire même par rapport au record de 2014 (+0,2%). Ce retour aux chiffres d'avant-crise s'est ainsi effectué plus vite que prévu. Il s'agit toutefois d'un résultat global de la branche qui cache des réalités disparates selon les entreprises et leur positionnement. La baisse des volumes (-23,8%) reste préoccupante parce que ces derniers génèrent de l'activité. J'espère que tous les segments de prix retrouveront une stabilité bienvenue.

Dans sa volonté d'assurer de bonnes conditions cadre, la FH s'est particulièrement investie dans le domaine des métaux précieux. Ce type de montres ne représente que 3% en volume mais génère 35% de la valeur; c'est dire leur importance pour

notre industrie. Je suis donc satisfait que la convention relative à la reconnaissance réciproque des poinçons officiels entre la Suisse et la France couvre dorénavant aussi les ouvrages «multimétaux». Dans le même ordre d'idées, les montres sont exemptées du poinçonnement récemment mis en vigueur par l'Inde pour tous les ouvrages en métaux précieux mis sur son marché. Et les montres suisses échapperont au marquage physique du nouveau code QR introduit par les autorités russes pour assurer la traçabilité des produits.

Au niveau suisse, je salue la suppression des droits de douane sur les produits industriels à l'importation décidée par les Chambres fédérales. Cette suppression va simplifier les procédures d'importation et abaisser le coût des produits en Suisse.

Voilà quelques exemples marquants de l'activité FH au profit de la branche, malgré un contexte pas toujours facile.

Au terme de cet exercice fort particulier, il me tient d'autant plus à cœur d'exprimer ma reconnaissance à l'égard des membres FH et des organes statutaires pour leur soutien et leur aide précieuse, ainsi qu'à l'égard du personnel FH, qui a fait preuve d'un engagement indéfectible et d'une belle capacité d'adaptation pour atteindre nos objectifs.

Jean-Daniel Pasche





Les faits

marquants

L'année 2021, bien que toujours affectée par les conséquences de la pandémie, a surtout été témoin d'un événement particulier pour la FH et de l'aboutissement de plusieurs dossiers majeurs. Après deux assemblées générales tenues par voie écrite, la FH a souhaité réunir ses membres lors d'une journée conviviale et informative. Elle y a présenté différentes facettes de son activité, dont une étude qu'elle a menée sur la perception de la montre mécanique. Dans un autre registre, un rapport de l'OCDE a permis de sensibiliser le grand public aux effets économiques néfastes de la contrefaçon en Suisse. Parallèlement, l'amélioration des conditions cadre est restée une priorité, avec la conclusion ou l'entrée en vigueur de quatre conventions portant sur les métaux précieux, la suppression de droits de douane à l'importation, ainsi que la modification d'un contraignant projet de norme en Chine.



Journée FH

Présentation d'une étude sur la montre mécanique



Contrainte d'annuler son assemblée générale en présentiel à deux reprises, la FH a convié ses membres au mois d'octobre à une journée de retrouvailles, qui se voulait conviviale et informative. Cet événement a rencontré un grand succès, avec près de 150 personnes qui ont répondu à l'invitation et se sont rendues au Campus Strate J de Delémont.

Le programme de la journée était axé sur la présentation de différentes facettes des activités de la FH, ainsi que sur les résultats inédits d'une étude internationale qu'elle a menée sur la perception de la montre mécanique. Les participants ont également assisté à un exposé de Marco Benz, vice-directeur à l'Administration fédérale des douanes, portant sur la réorganisation de ce qui allait devenir en 2022 l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières.

Dans le détail, plusieurs présentations de la FH ont mis en lumière l'évolution du marché horloger, l'amélioration des conditions cadre au niveau international, la lutte contre les contrefaçons sur Internet, la protection du Swiss made, ainsi que l'attrait toujours élevé des montres mécaniques à travers le monde.

Les retours très positifs sur cet événement inédit ont souligné l'étendue et la qualité des prestations que la FH déploie à l'intention de ses membres. Ils ont également montré le besoin de se rencontrer physiquement, après de longues périodes de semi-confinement, de télétravail et de visioconférences.

Perception de la montre mécanique

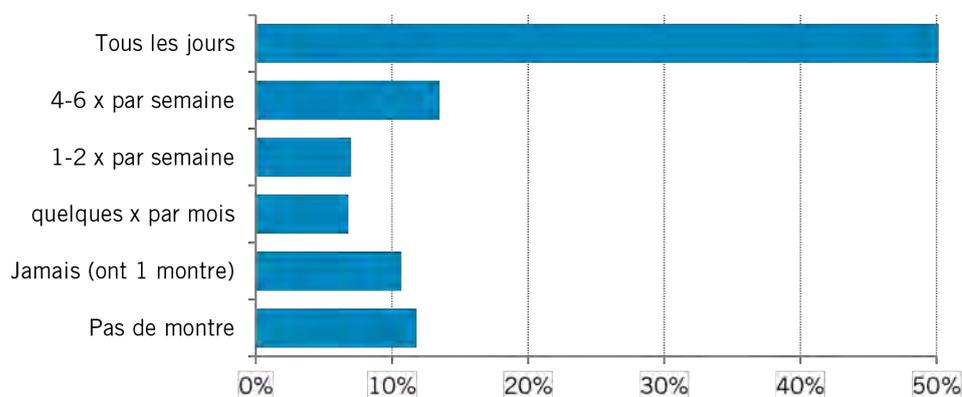
Au printemps 2021, la FH a fait réaliser une large étude sur la perception de la montre mécanique au niveau mondial. Cette enquête a porté sur quatre centres d'intérêt principaux:

- ♦ Connaissance et utilisation des montres
- ♦ Comportement et motivations d'achat
- ♦ Critères d'achat
- ♦ Perception de la montre mécanique et des montres suisses

Dans l'ensemble, la moitié des personnes interrogées portent une montre quotidiennement, 20% n'en portent jamais (même si certaines en possèdent une) et 30% sont des utilisateurs occasionnels.

Les pays européens et la Chine sont familiers avec les montres mécaniques manuelles et automatiques, tandis que les autres pays sont plutôt portés vers les montres connectées. Les Suisses et les Chinois sont ceux qui font preuve de la plus grande connaissance en termes de différenciation entre les montres mécaniques et les montres à quartz.

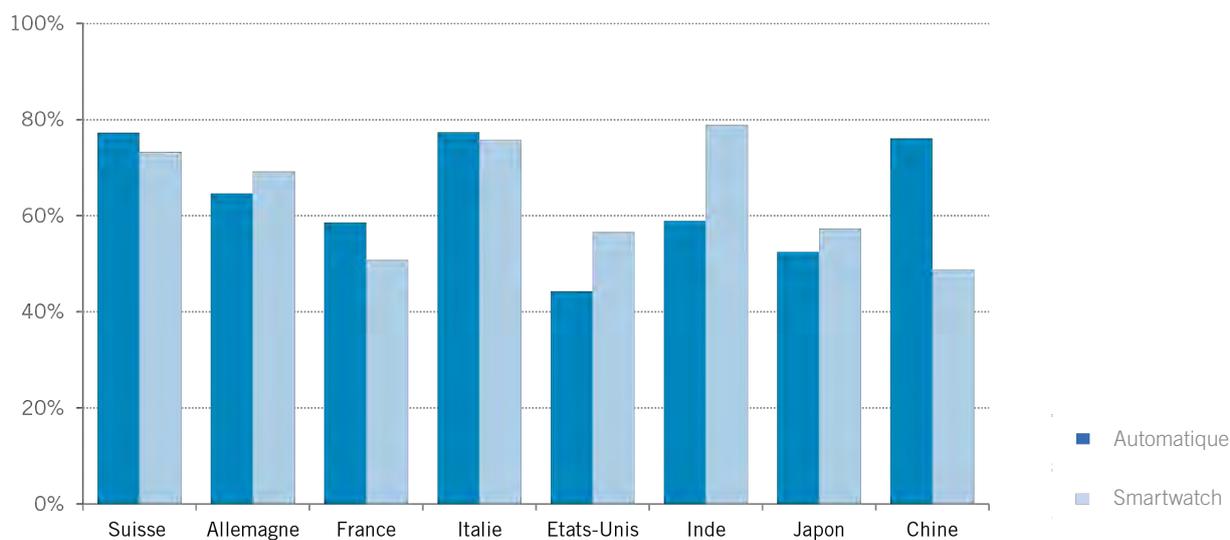
Fréquence de port d'une montre



Une personne interrogée sur deux porte une montre tous les jours. Il n'a pas été relevé de différence notable entre les groupes d'âge sur ce point. En comparaison, les montres suisses jouissent d'une forte notoriété et sont reconnues pour leur fiabilité. Elles sont également perçues comme ayant une valeur d'investissement.



Connaissance des types de montres



Les pays européens et la Chine sont familiers avec les montres mécaniques, en particulier automatiques, tandis que les autres pays sont plutôt portés vers les montres connectées.

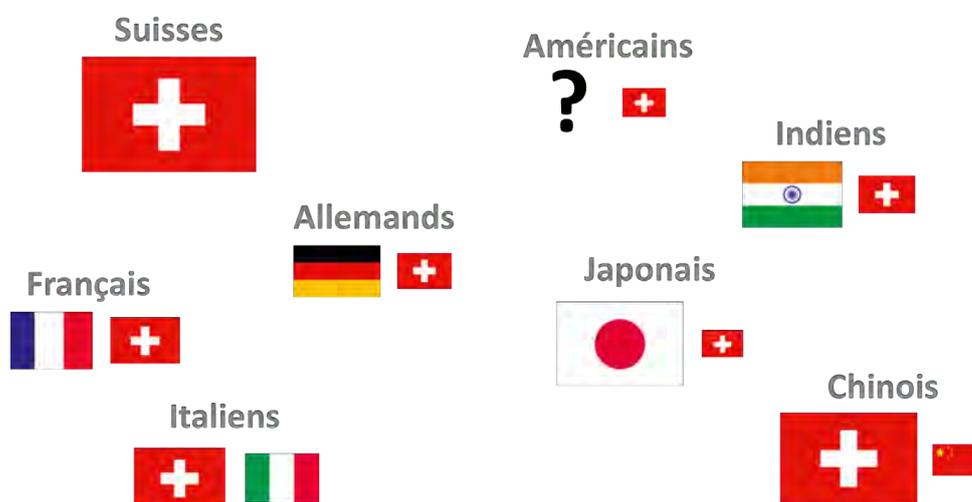
En ce qui concerne l'achat, la Chine et l'Inde en particulier montrent un très grand intérêt pour l'acquisition future d'un garde-temps. Interrogés sur leur préférence en termes de provenance, la plupart des répondants mentionnent toujours la Suisse en plus de leur propre pays.

Les critères qui ont la plus forte influence sur l'achat, quel que soit le pays, sont le rapport qualité/prix, le haut niveau de qualité et un verre résistant aux rayures. Pour les Suisses, le Swiss made est également un critère d'achat très important alors que les Chinois accordent quant à eux une grande importance à la dimension du savoir-faire artisanal. Le clivage est-ouest est particulièrement marqué quant à l'importance accordée aux éditions limitées et aux célébrités ambassadrices des marques. Pour les personnes originaires des pays d'Asie, ces critères sont plus importants que pour les personnes originaires des pays de l'Ouest.

Les répondants chinois et indiens montrent un fort intérêt pour l'achat d'une montre mécanique dans les 24 prochains mois, alors que les Suisses, les Japonais, les Américains et les Allemands n'y sont majoritairement pas intéressés. Les principaux critères de non-achat - indépendamment du pays - sont le manque de nécessité et le prix élevé. En particulier pour les États-Unis, l'indifférence pour les montres mécaniques est un critère de non-achat important.

Dans tous les pays occidentaux (Europe et États-Unis), les montres mécaniques sont principalement associées à la tradition, à la qualité et à la fiabilité. En Asie, les sondés ont une perception particulièrement forte de la fabrication artisanale, où les résultats soulignent que les montres mécaniques résultent de la magie de l'artisanat. En Chine et en Inde, les montres mécaniques sont perçues à la fois comme innovantes et traditionnelles. Dans tous les autres pays, elles sont en revanche perçues comme plus traditionnelles.

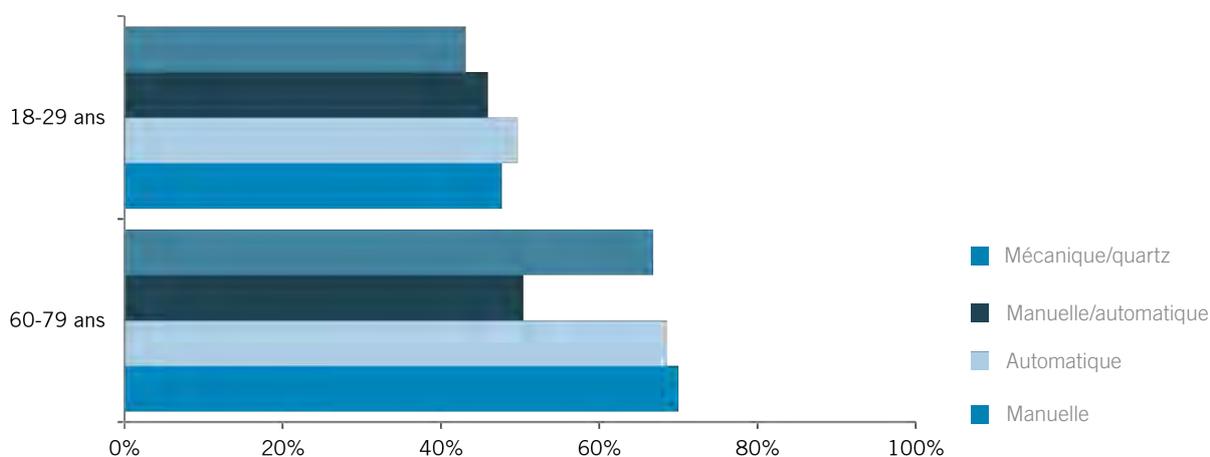
Origine préférée pour les montres



Quand on les interroge sur leur préférence en termes de provenance pour les montres en général, la plupart des répondants mentionnent toujours la Suisse en plus de leur propre pays. Les proportions sont toutefois très variées, la préférence nationale étant parfois nettement plus forte. La taille des drapeaux est proportionnelle au nombre de réponses.



Distinction entre mécanique et quartz



Sous l'angle des classes d'âge, les montres mécaniques sont mieux connues des plus âgés, tandis que les jeunes générations ont une meilleure connaissance des montres connectées.

En comparaison, les montres suisses jouissent d'une forte notoriété et sont reconnues pour leur fiabilité. Elles sont également perçues comme ayant une valeur d'investissement.

Il s'avère que les jeunes (générations Y et Z) des pays occidentaux trouvent les montres mécaniques moins attrayantes que les groupes cibles plus âgés. Ils sont également moins à même de pouvoir se les offrir. Dans les pays d'Asie, on constate en revanche un fort attrait des jeunes pour les montres mécaniques. En résumé, on peut affirmer que si les montres mécaniques sont plutôt un objet des anciennes générations, elles ne sont en aucun cas obsolètes. Pour les jeunes générations, cependant, le prix joue un rôle déterminant.

Caractéristiques de l'étude

Groupe cible: personnes âgées de 18 à 79 ans (+ boost générations Y et Z)

Pays de l'enquête: Suisse, Allemagne, France, Italie, Etats-Unis, Inde, Chine, Japon

Echantillon: 9'600 personnes, soit 1'200 (1'000 + 200 pour le boost) par pays

Période d'enquête: avril 2021

Effets néfastes de la contrefaçon

Etude approfondie et action de destruction massive

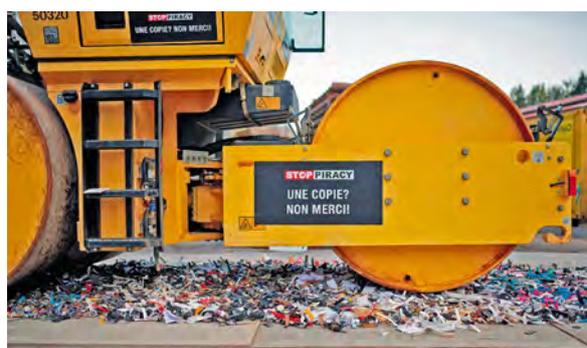
L'un des points forts de l'année 2021 en matière de lutte anti-contrefaçon a été la publication du rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les effets économiques néfastes de la contrefaçon en Suisse. Rédigé par une organisation internationale réputée et basé sur des critères scientifiques, ce rapport permet pour la première fois de chiffrer de manière claire les dommages économiques de la contrefaçon pour notre pays, notamment pour l'industrie horlogère. Lancé en 2017, conjointement par la FH et l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, ce projet d'envergure cristallise quatre ans de travaux. Parti d'une initiative bilatérale, il a peu à peu pris de l'ampleur et plusieurs partenaires du secteur privé ont décidé de s'y associer (Scienceindustries, Swissem, Promarca, Stop Piracy). Ce large soutien des secteurs public et privé était nécessaire pour donner un rayonnement national à cette étude.

Les résultats publiés au mois de mars 2021 sont éloquentes et montrent de manière exemplaire l'étendue des dégâts causés par la contrefaçon. Pour l'année de référence (2018), la valeur totale des fausses montres suisses commercialisées dans le monde entier s'est élevée à 3,35 milliards de francs suisses. Ceci équivaut à des pertes de vente pour les entreprises horlogères helvétiques à hauteur de 1,98 milliard de francs, sur un total de 4,5 milliards pour l'industrie suisse in globo. Parmi les produits helvétiques contrefaits, les montres sont de loin les articles les plus nombreux. Autre fait intéressant, 54% des biens contrefaits portant atteinte à la propriété intellectuelle suisse ont été vendus à des consommateurs qui savaient qu'ils achetaient une contrefaçon. Cette part d'acheteurs qui demandent sciemment des faux produits suisses a progressé. En termes d'emplois, le commerce de biens contrefaits a contribué à la perte de plus de 10'000 postes en Suisse, dont 3'700 dans l'industrie horlogère. Il convient également de mentionner que le secteur privé n'est pas le seul à souffrir de la contrefaçon. Selon l'étude de l'OCDE, les dommages pour la collectivité et l'Etat s'élèvent à 160 millions de francs par année, en particulier au niveau des recettes fiscales.

La publication du rapport a permis de sensibiliser le grand public aux méfaits de la contrefaçon. De nombreux médias, dont plusieurs stations de télévision et de radio, ainsi que la presse écrite de toutes les régions linguistiques suisses, y ont fait écho. Leurs reportages et articles ont touché une audience de plusieurs centaines de milliers de personnes en Suisse, rendues attentives au fait que la contrefaçon concerne tout un chacun et qu'elle peut causer des dégâts considérables à tous les niveaux. Afin de maximiser l'impact du message, la publication du rapport a coïncidé avec une action de destruction de garde-temps contre-

faits et de faux médicaments, sous l'égide de Stop Piracy. A cette occasion, un rouleau compresseur a écrasé 15'000 montres saisies par les douanes suisses.

L'information destinée au grand public est primordiale, mais le rapport doit également déployer ses effets à plus long terme, notamment au niveau politique, afin que des mesures soient prises pour mieux protéger la propriété intellectuelle des entreprises helvétiques. A cet égard, il convient de se souvenir d'un exemple très concret. En 2017, la Confédération a introduit des mesures d'économie qui ont provoqué une diminution massive des saisies de contrefaçons aux frontières. La FH s'est opposée à cette décision et plusieurs mesures ont été prises, dont une rencontre avec le conseiller fédéral Ueli Maurer. Peu après, une motion - intitulée «Commerce international en ligne. Efficacité des procédures de contrôle de l'Administration fédérale des douanes» - a été initiée au parlement par l'ancien conseiller national Manfred Bühler. Visant un meilleur contrôle de la marchandise importée par les douanes suisses, la motion a été adoptée en 2021 par le Conseil fédéral, le Conseil national et finalement le Conseil des Etats. La FH a accompagné ce long processus parlementaire et a fait valoir à plusieurs reprises les chiffres du rapport de l'OCDE. Suite à l'adoption de cette motion, l'Administration fédérale devra mettre ce projet en œuvre.



Le rapport de l'OCDE a également été utilisé dans le cadre d'une autre motion de la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats ayant trait à la propriété intellectuelle («Protection de l'indication de provenance suisse. Stop aux contrefaçons chinoises»). Avec le large soutien de la FH et d'économiesuisse, cette motion a non seulement été adoptée par le Conseil national, mais d'ores et déjà aussi par le Conseil des Etats à fin 2021. C'est de bon augure pour une protection efficace des droits de propriété intellectuelle des entreprises suisses.

Métaux précieux

Quatre conventions sous toit

L'amélioration des conditions cadre, un des objectifs principaux de la FH, s'est notamment concrétisée par la conclusion ou l'entrée en vigueur de plusieurs accords relatifs aux métaux précieux en 2021.

France

Signée en juin 2018, la nouvelle convention bilatérale avec la France relative à la reconnaissance réciproque des poinçons officiels sur les ouvrages en métaux précieux est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2021. Nouveauté importante, cette convention, qui remplace celle de 1987, inclut les ouvrages multimétaux à côté de ceux en or, en argent et en platine. L'importance des ouvrages multimétaux n'a en effet cessé de croître ces dernières années dans le commerce transfrontalier avec l'Hexagone. Le nouveau texte procure ainsi la sécurité juridique pour un traitement facilité qui, de facto, existait déjà auparavant.

Les échanges commerciaux visés continueront donc de bénéficier de procédures simplifiées synonymes d'économie de temps et de réduction des coûts. Les produits concernés resteront autorisés à l'importation sans contrôle ou poinçonnement supplémentaire, dès lors qu'ils ont été vérifiés par l'autorité de contrôle du pays de fabrication et qu'ils portent le poinçon officiel de celui-ci.

La FH a accompagné les travaux de révision dès leur début, en s'impliquant tant en Suisse qu'en France, en collaboration étroite avec ses homologues et partenaires.

Russie

Le 19 novembre, à l'occasion de la 21^e commission mixte bilatérale Suisse-Russie, le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral des finances, et le ministre russe des Finances, Anton Silouanov, ont conclu à Berne un protocole complétant la convention bilatérale de 2011 sur la reconnaissance réciproque des poinçons dans l'industrie horlogère.

Cette révision permet aux montres suisses en métaux précieux d'être formellement exemptées du marquage supplémentaire (code QR) prévu par la législation russe en matière d'identification et de traçabilité des produits.

Cette législation entrera en vigueur en différentes étapes, sachant que le processus d'enregistrement des produits a déjà commencé. Selon la planification prévue, les articles en métaux précieux mis en circulation sur le marché russe doivent, depuis le 1^{er} mars 2022, disposer d'un numéro d'identification unique, d'une photographie numérisée ainsi



Anton Silouanov, ministre russe des finances, et Ueli Maurer, chef du Département fédéral des finances



Au premier plan: Bakhyt Sultanov et Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch. Au second plan: Kassym-Jomart Tokaïev, président kazakh, et Guy Parmelin, président de la Confédération.

que d'une étiquette attachée à chaque produit et portant elle-même le code QR attribué. Les montres suisses en métaux précieux doivent également satisfaire à ces exigences.

Dès le 1^{er} mars 2023 et donc à l'exception des montres suisses, les articles en métaux précieux devront être marqués physiquement avec le code QR attribué. La FH a collaboré étroitement avec le Secrétariat d'Etat à l'économie à l'adaptation de la convention bilatérale avec la Russie, qui continuera ainsi de remplir ses objectifs initiaux.

Kazakhstan

A fin novembre, la rencontre entre le président de la Confédération, Guy Parmelin, et le président du Kazakhstan Kassym-Jomart Tokaïev, à Genève, a donné lieu à la signature de deux accords visant à promouvoir les échanges commerciaux entre les deux pays.

Ces accords ont été signés par la secrétaire d'Etat Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, directrice du Secrétariat d'Etat à l'économie, et par le ministre du commerce et de l'intégration, Bakhyt Sultanov. Il s'agit, d'une part, d'un protocole sur la réglementation intérieure relative au commerce des services et, d'autre part, d'une convention sur la reconnaissance réciproque des poinçons officiels apposés sur les ouvrages en métaux précieux. Cette convention permet un accès facilité au marché kazakh pour les articles en métaux précieux de l'industrie horlogère et joaillière suisse. Les deux états s'engagent à autoriser, sans contrôle ou poinçonnement supplémentaire, l'importation d'ouvrages qui ont été vérifiés par l'autorité de contrôle du pays de fabrication et qui portent le poinçon officiel de ce dernier.

Les deux accords entreront en vigueur après l'accomplissement des formalités requises par la législation des deux parties.

Inde

Reportée à deux reprises, l'entrée en vigueur de la nouvelle législation indienne visant à poinçonner tous les articles en or 14, 18, 20, 22 et 24 carats est devenue effective le 16 juin 2021. Cela de façon partielle dans un premier temps, en raison de la situation sanitaire et de la mise en œuvre de toutes les infrastructures nécessaires.

Durant plusieurs mois, la FH, en collaboration surtout avec le Secrétariat d'Etat à l'économie, le Bureau du contrôle des métaux précieux et l'Ambassade de Suisse à New Dehli, a plaidé de nombreuses reprises auprès du gouvernement indien pour l'exemption pure et simple des montres. La réponse du ministère de tutelle est finalement tombée la veille de la date d'entrée en vigueur, confirmant l'exemption des montres du champ d'application de la nouvelle loi.

La FH a évidemment salué cette décision qui permet d'éviter non seulement une procédure invasive supplémentaire, mais aussi un rallongement des délais de dédouanement et de livraison, sans parler des coûts additionnels afférents. Au reste, les poinçons officiels suisses répondent aux objectifs de la loi indienne en ce qui concerne la vérification de l'authenticité et de l'indication de titres. Pour autant, l'opportunité de la conclusion d'une convention bilatérale avec l'Inde en ce qui concerne la reconnaissance réciproque des poinçons reste d'actualité.

Produits industriels importés en Suisse

Suppression des droits de douane

En discussion durant quatre ans et soutenue par les milieux économiques, dont la FH, la suppression des droits de douane sur les produits industriels importés a finalement été approuvée par le parlement en octobre. La date d'entrée en vigueur devrait intervenir courant 2022. Plusieurs arguments ont plaidé en faveur de cette suppression, parmi lesquels:

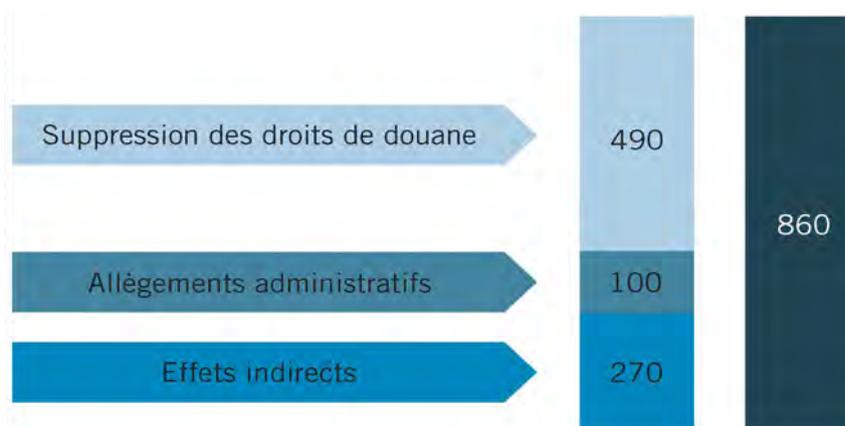
- ♦ l'allègement des charges financières et administratives pour les entreprises suisses,
- ♦ le soutien à la compétitivité des entreprises, confrontées notamment à la persistance du franc fort,
- ♦ la suppression d'un système peu satisfaisant, combinant des frais de dédouanement élevés pour les entreprises avec des recettes fiscales limitées pour les autorités douanières,
- ♦ la large compensation du manque à gagner de la Confédération, grâce à une performance économique globale accrue.

Tous les droits de douane sur les produits industriels importés des chapitres 25 à 97 du Système harmonisé seront mis à zéro. Selon une modélisation de l'institut Ecoplan, cette suppression engendrera des économies de 490 millions de francs sur les droits de douane ainsi qu'un allègement administratif de 100 millions de francs pour l'économie, soit environ 20% des charges administratives des entreprises liées au dédouanement. Les retombées positives pour l'économie suisse englobent d'autres effets indirects, comme les gains

de productivité, estimés à 270 millions. Au total, les effets positifs attendus pour l'économie s'élèvent à 860 millions. L'économie pour le consommateur suisse est quant à elle estimée à 350 millions.

Le manque à gagner net de la Confédération, estimé à 310 millions de francs, sera largement compensé par l'amélioration de la performance économique globale. En outre, la suppression des droits de douane à l'importation n'affaiblit pas la position de la Suisse dans ses négociations d'accords de libre-échange, sachant que les trois quarts environ des droits de douane sur les produits industriels ont en principe déjà été supprimés dans le cadre de tels accords.

En matière de formalités douanières, l'obligation de déclaration en douane à l'importation, y compris la déclaration des numéros de tarif douanier des marchandises à importer, reste cependant valable. En revanche, la suppression des droits de douane sur les produits industriels dont il est certain, au moment de l'importation, qu'ils resteront en Suisse, qu'ils y seront consommés ou qu'ils y seront suffisamment transformés, supprime la nécessité de fournir les preuves d'origine qui sont aujourd'hui exigées lors de l'utilisation des accords de libre-échange (ALE) et dans le cadre du Système généralisé des préférences (SGP) en faveur des pays en développement. Enfin, les entreprises qui réexportent des produits en l'état (commerce de transit), ou qui souhaitent profiter du cumul de l'origine dans le cadre des ALE ou du SGP, devront continuer d'exiger les preuves d'origine de leurs fournisseurs malgré l'exonération des droits de douane.



Estimation des effets de la suppression des droits de douane industriels sur l'économie, en millions de francs (modélisation Ecoplan 2017)

Norme chinoise

Substances dangereuses dans les boîtes de montres

En date du 23 septembre 2020, la Chine a soumis une notification à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), annonçant la mise en place d'une nouvelle norme intitulée «Spécification pour la restriction des substances nocives présentes dans les boîtes de montres en contact direct avec la peau».

La norme reprend certaines exigences nationales chinoises : les parties métalliques en contact cutané doivent être soumises à un essai de libération de nickel, à l'instar de ce qu'impose le règlement européen REACH. De plus, des restrictions sont imposées pour le formaldéhyde, le pentachlorophénol et certaines amines aromatiques dans les bracelets cuir.

Le projet fixe également des valeurs de migration pour certaines substances, comme le plomb, le cadmium ou le mercure, qui sont issues des normes applicables aux jouets. La méthode implique la mise en contact de la montre avec un équivalent de suc gastrique, simulant ce qui pourrait arriver si un enfant avalait une petite pièce d'un jouet. Une telle mesure ne correspond pas au risque par contact cutané d'un adulte qui porterait une montre.

Outre le test jouet supplémentaire, à la fois coûteux et aux résultats incertains, la FH a relevé deux autres risques dans le projet de norme. Premièrement, une distorsion de concurrence, les montres mécaniques et à quartz étant concernées, alors que ce n'est pas le cas des montres connectées. Ensuite, la remise systématique de rapports d'analyses aux autorités.

Afin de s'opposer à ce projet de norme, la FH a rédigé une notification en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), qui a été déposée à l'OMC le 20 novembre 2020. Ce texte a également été transmis à ses partenaires japonais et européens, qui l'ont repris pour déposer des notifications similaires en leur nom propre.

C'est au début de l'année 2021 que la FH a reçu la réponse des autorités chinoises, qui spécifiait que «le projet comporte de nombreux aspects problématiques et il est prévu que la norme soit renvoyée au comité de rédaction pour être étudiée et révisée». Cela a conduit la FH à dialoguer avec les responsables chinois du développement de la norme, lors d'une visioconférence qui s'est tenue le 21 janvier 2021. Lors de cette entrevue, les Chinois se sont engagés à ce qu'il n'y ait pas de distorsion de concurrence et que les tests soient réalisés par échantillonnage. Ils ont par contre maintenu leur volonté d'imposer aux montres pour adultes des exigences réglementaires destinées aux jouets.

De nombreux contacts ont alors eu lieu avec des responsables chinois, tant dans le domaine de la normalisation qu'au niveau politique, pour combattre ces exigences. Un front commun de la FH et certains de ses membres, ainsi que du SECO, a permis d'obtenir finalement une fin heureuse dans ce dossier.

Dans un premier temps, les responsables chinois du projet de norme ont annoncé avoir pris en considération les remarques de la FH. Les métaux lourds seront par conséquent analysés en concentration totale, à l'instar de REACH. Seule exception, la migration d'antimoine dans les produits en cuir écologique, qui ne dépend pas de leur autorité et qui fait déjà l'objet d'une restriction dans une norme nationale. Dans un deuxième temps et au vu des importants changements consentis, les responsables chinois ont annoncé avoir redémarré un projet de norme qui nécessite une nouvelle approbation au niveau national avant de pouvoir être publié.





Panorama de

l'activité 2021

En tant qu'association faîtière de la troisième industrie exportatrice helvétique, la FH poursuit de multiples objectifs: améliorer les conditions cadre de la branche en Suisse et dans le reste du monde, lutter contre le fléau de la contrefaçon ou encore, par exemple, soutenir ses membres et les informer au même titre que les médias et les consommateurs. Les pages qui suivent présentent une sélection des actions qu'elle a menées en 2021.



Amélioration des conditions cadre

En complément à son engagement déjà mentionné dans la rubrique «Faits marquants», la FH a poursuivi ses objectifs de défense des intérêts de la branche à l'international. Elle est intervenue sur de nombreux marchés, que ce soit dans le cadre de négociations pour la conclusion de nouveaux accords de libre-échange ou la révision d'accords existants, à l'occasion de missions officielles, telles que les différentes commissions mixtes bilatérales, ou encore suite aux requêtes émanant de membres.

Une dizaine de marchés ont ainsi fait l'objet d'interventions, parmi lesquels on peut citer la Chine, l'Inde, le Brésil, les Philippines ou le Conseil de coopération du Golfe.

Conditions d'accès au marché, réglementations techniques et administratives, obstacles techniques au commerce, organisation de la distribution, protection des droits de propriété intellectuelle, voire importations temporaires ont figuré parmi les principaux sujets d'intervention.

Pandémie oblige, plusieurs rencontres bilatérales ont été reportées, alors que d'autres ont pu avoir lieu par vidéoconférences. A chaque fois que cela s'est avéré nécessaire, la FH a transmis ses requêtes par memorandum aux ministères concernés.

Indonésie

Adopté par le Parlement en décembre 2019 et accepté par le peuple suisse le 7 mars 2021, l'accord de libre-échange entre l'AELE et l'Indonésie est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2021.

La FH s'est félicitée de cette importante étape en faveur du développement des relations commerciales avec le marché indonésien et ses 260 millions d'habitants. Grâce à cet accord, les droits de douane indonésiens sur les produits horlogers (10% sur les montres) seront progressivement réduits et finalement supprimés dans un délai maximum de neuf ans, respectivement de cinq ans en fonction des positions tarifaires. En particulier, les droits sur les montres à quartz à affichage avec aiguilles (9102.1100) ont, eux, été supprimés dès l'entrée en vigueur.

Mercosur et Brésil

Après la conclusion des négociations sur le fond, l'accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) est demeuré au stade de l'examen juridique par les parties. La FH a bien évidemment saisi l'op-



Dans une vidéo, le centre commercial Greenhills est présenté comme le plus grand marché du faux de Manille, aux Philippines

portunité de la commission mixte bilatérale avec le Brésil qui s'est réunie en avril pour réitérer le soutien de l'industrie horlogère suisse à cet accord et à son entrée en vigueur dans les meilleurs délais. Parmi les autres sujets abordés, la FH a dû constater qu'en raison de la pandémie, il n'a malheureusement pas été possible de compter sur l'engagement habituel des autorités policières et judiciaires locales en matière de lutte anticontrafaçon, durant l'année sous revue.

Colombie

La lutte contre les contrefaçons était également à l'ordre du jour de la première commission mixte entre la Suisse et la Colombie, qui s'est tenue en novembre. Face à la prolifération des plateformes de vente de fausses montres helvétiques utilisant l'extension.co, la FH engage régulièrement des procédures de saisie des noms de domaines incriminés. La réussite de ces dernières reste cependant entravée par les nombreux refus du registre colombien en charge des dites extensions de se conformer aux décisions des juges.

Philippines

Aux Philippines, c'est l'existence de véritables zones commerciales dédiées au faux qui pose problèmes, à l'instar du San Juan Greenhills Shopping Complex de Manille. De grandes quantités de montres suisses contrefaites y sont en effet proposées à la vente en toute impunité, ou presque. A l'occasion de la quatrième commission mixte bilatérale, la FH a fait part à la délégation philippine de sa grande préoccupation non seulement face à l'ampleur du phénomène et au laxisme des propriétaires des lieux, mais aussi et surtout face aux menaces de représailles violentes proférées à l'endroit des investigateurs mandatés. Les tensions sont telles que les autorités policières ont suspendu toute intervention. La FH a donc officiellement sollicité l'appui des autorités gouvernementales, afin de remédier à cette situation illégale devenue extrêmement dangereuse.

Royaume-Uni

Suite au Brexit, l'accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni est formellement entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Ce dernier reprend la grande majorité des droits et obligations ayant trait au commerce prévus dans les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne: accord

de libre-échange, mais aussi les accords sur les marchés publics, sur la lutte contre la fraude, sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité, accord agricole et accord sur la facilitation et la sécurité douanières. D'autres accords, concernant notamment le transport aérien et routier, les assurances et les droits des citoyens, complètent aujourd'hui le dispositif.



Ranil Jayawardena, ministre britannique du commerce international

Au printemps, la FH a eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre britannique du commerce international Ranil Jayawardena sur certains points liés à la mise en œuvre de l'accord bilatéral. Ce fut notamment le cas en ce qui concerne l'obligation de marquage de conformité UKCA (UK Conformity Assessed), entrée formellement en vigueur le 1^{er} janvier 2021, mais reportée dans les faits au 1^{er} janvier 2023. En l'état actuel des choses, le marquage CE peut donc être utilisé au Royaume-Uni jusqu'à cette date.

En matière de règles d'origine et bien que le sujet ne concerne ici que très peu l'industrie horlogère, les règles révisées de la convention pan-européenne ont pu être intégrées à l'accord commercial à compter du 1^{er} septembre 2021, sous réserve de l'achèvement des processus de ratification. Outre la modernisation des règles applicables, cette intégration signifie surtout que le cumul avec des matières intermédiaires en provenance de l'Union européenne reste possible pour la détermination de l'origine préférentielle dans le cadre de l'accord commercial bilatéral entre la Suisse et le Royaume-Uni.

Chine

Lors de la 26^e commission mixte bilatérale avec la Chine, la FH a mis particulièrement en exergue une problématique affectant directement plusieurs marques horlogères suisses sur le marché chinois, à savoir la constitution et l'expansion, sur Internet, de réseaux de service après-vente non autorisés mis sur pied afin de détourner frauduleusement les recherches et les requêtes de la clientèle. Pour ce faire, ces réseaux n'hésitent pas à copier et à faire usage de toutes les références officielles des marques: photos de produits originaux, mais aussi d'ateliers ou de vitrines, logos et contenus de sites, etc. Comme les numéros de téléphones, les adresses URL détournées se comptent par centaines. Non seulement, il s'agit d'une violation flagrante des droits de propriété intellectuelle, mais la tromperie est également très dommageable pour le consommateur, a fortiori lorsque les tarifs pratiqués sont tout sauf en rapport avec les prétendues prestations fournies.

Cette problématique sera reprise point après point par le groupe de travail bilatéral dédié à la protection de la propriété intellectuelle, ainsi que par le groupe horloger quadrilatéral constitué dans le cadre de l'accord de libre-échange, dont la FH fait partie.

A noter par ailleurs que certaines simplifications administratives ont été apportées à l'accord de libre-échange. En particulier, la limite du nombre de produits pouvant être déclarés sur le certificat de circulation des marchandises EUR.1 a été augmentée de 20 à 50.



Exemple de contenu officiel copié à l'identique sur un site non autorisé

Moyen-Orient

Au Moyen-Orient, l'application de l'accord de libre-échange entre l'AELE et le Conseil de coopération du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar) est encore restée à l'ordre du jour. Certaines procédures administratives contraires aux dispositions de l'accord continuent en effet d'être exigées par les autorités douanières de certains pays membres du CCG, et la pandémie a malheureusement empêché les experts douaniers d'en débattre pour y apporter les solutions requises. La FH a néanmoins saisi l'opportunité de la commission mixte avec l'Arabie saoudite pour solliciter une nouvelle fois l'appui et l'action des autorités locales à ce propos.

Ouzbékistan

Parmi les autres interventions ou prises de positions de la FH, citons encore brièvement l'établissement de la liste des produits horlogers pour lesquels des concessions tarifaires seront exigées de l'Ouzbékistan dans le cadre de sa procédure d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. Comme dans la majorité des cas, cet examen, conduit par le Secrétariat d'état à l'économie, incombaît une nouvelle fois à la Suisse compte tenu de son statut de premier fournisseur horloger du marché ouzbek.

Pandémie de Covid-19

La persistance de la crise due à la pandémie a continué de mobiliser la FH durant l'année sous revue. Comme en 2020, il s'est agi pour elle de rester en contact permanent avec les autorités fédérales ainsi qu'avec economiesuisse, afin de coordonner l'appréciation de la situation et de définir les attentes de l'économie. Des points de situation ont été fournis régulièrement en ce qui concerne la branche et la FH a également pu faire part de son analyse dans le cadre des tables rondes organisées par le Conseil fédéral. Elle s'est aussi prononcée lors de chaque procédure de consultation de ce dernier, en se joignant le plus souvent aux positions et propositions défendues par economiesuisse. Le souci de garantir le meilleur équilibre possible entre la charge hospitalière et le maintien de l'activité économique a prévalu dans chaque cas.

Information et relations publiques

Relations avec les médias

Les relations avec les médias ont été fréquentes durant l'exercice écoulé. L'évolution de l'horlogerie suisse dans le contexte pandémique et le retour de la croissance ont été l'objet de très nombreux interviews ainsi que d'une multitude d'articles. Nombre de médias suisses (chaînes de télévision et radios nationales ou locales, presse écrite), mais aussi plusieurs médias étrangers, comme le New York Times, ont suivi l'évolution de la branche avec beaucoup d'attention. A relever également un article publié par la FH dans la Revue «Vie économique» éditée par le Secrétariat d'Etat à l'économie.

L'année horlogère s'est terminée par l'habituel interview de l'agence ATS/AWP, dans lequel le président de la FH dresse le bilan annuel et esquisse les perspectives pour la branche.

Une certaine détente sur le front de la pandémie a permis le retour des conférences. Jean-Daniel Pasche a ainsi pu répondre favorablement à l'invitation du Rotary Club de La Chaux-de-Fonds, de la Société suisse de chronométrie pour sa Journée d'étude et du gymnase français de Bienne.

Revue FH

Fidèle à ses objectifs, la Revue FH a continué d'informer les membres de la Fédération ainsi que ses abonnés par le biais de sa version papier ou digitale, cette dernière étant nettement plus diffusée depuis le début de la pandémie. Actualité horlogère suisse et internationale, activités de la FH, statistiques d'exportations, vie des maisons horlogères et de sous-traitance, nouveaux produits ou encore extraits du registre du commerce ont enrichi les pages du magazine tout au long de ses 18 numéros. Cette publication reste très appréciée, tant par ses lecteurs que par les annonceurs, qui y trouvent un excellent support pour présenter leurs nouveautés ou leurs prestations.

Site Internet

Considéré comme une référence pour les questions liées à l'horlogerie, le site Internet de la FH a fait l'objet de très nombreuses visites en 2021, avec des millions de pages consultées. Il représente également un vecteur d'information important sur l'actualité de la FH, des entreprises horlogères et des nouveaux produits mis sur le marché. Il renseigne aussi sur les statistiques d'exportations, le Swiss made ou les problèmes liés à la contrefaçon notamment.



Jean-Daniel Pasche est intervenu en vidéo lors de la journée d'étude de la Société suisse de chronométrie

watch.swiss

Comment promouvoir la branche horlogère auprès des consommateurs du monde entier? La FH y répond avec *watch.swiss*, une immersion dans le monde fascinant de la montre suisse, à la fois exposition itinérante et plateforme digitale. Expérience globale, *watch.swiss* permet d'éduquer et sensibiliser les consommateurs à travers une présence physique, ludique et interactive. Elle apporte une réponse à ceux qui désirent parfaire leurs connaissances à travers le site dédié www.watch.swiss. Elle rayonne aussi sur les réseaux sociaux, grâce aux publications régulières sur Facebook et Instagram.

En 2021, l'exposition a enfin pu sortir de ses caisses après un an d'absence, pour entamer une tournée au Moyen-Orient composée de deux étapes, la première à Dubaï et la seconde prévue à Abu Dhabi début 2022. *watch.swiss* a ainsi pris part à #NoFilterDXB, qui s'est tenu à Dubaï en novembre. Cet événement résulte de la fusion du Motor Show et du Boat Show



watch.swiss a pris part à l'événement #NoFilterDXB à Dubaï, en novembre 2021

autour d'un nouveau concept exaltant l'art de vivre. Cette manifestation, qui s'est tenue en parallèle de l'Exposition universelle, a bénéficié d'une importante fréquentation.

Parallèlement, *watch.swiss.official* est la signature avec laquelle la FH s'adresse aux internautes sur Facebook et Instagram. L'objet de ce média digital est de produire un contenu original et de qualité célébrant la richesse et la diversité de l'horlogerie suisse. De Genève à Bienne, du Locle au Val-de-Travers, la FH a sillonné les routes suisses, plus spécifiquement celles de l'Arc jurassien, à la rencontre des professionnels dans leur cadre de travail. Ces derniers ont ainsi eu l'opportunité de parler de leurs expériences, de mettre en avant les savoir-faire locaux et la diversité des métiers liés à la réalisation d'une montre, qu'elle soit produite de manière artisanale ou industrielle. Avec, pour chaque mise en scène, le produit horloger en trame de fond.

Au cours de l'année, 26 vidéos et plus de 1'000 photos ont été produites. Huit marques membres de la FH (Andersen Genève, Century, Czapek Genève, Delance, Frédérique Constant, Greubel Forsey, UCS et Voutilain) et cinq régions horlogères ont été présentées.

watch.swiss.official réunit personnes, produits, métiers et lieux selon une unité visuelle et une esthétique propres aux réseaux sociaux, et oriente ce contenu inédit vers une audience ciblée.

Grâce à ces moyens de communication, la FH peut s'adresser au plus grand nombre et distiller les valeurs communes à la branche: modernité, authenticité, savoir-faire, souci du détail, beauté et qualité du produit. Le tout issu d'un bassin géographique unique.

Statistiques horlogères et évolution du marché

L'analyse du marché horloger et de ses perspectives repose sur de nombreux éléments, en tête desquels se trouvent les statistiques d'exportations. Établies par l'Administration fédérale des douanes, elles représentent une source chiffrée officielle indispensable. Elles constituent également une précieuse base de comparaison pour les marques. Chaque mois les résultats de la branche sont ainsi détaillés par marchés, par matières ou par segments de prix. Une modélisation de l'évolution passée permet d'établir des prévisions à moyen terme.

Parmi les autres facteurs déterminant l'évolution du marché horloger, les tendances du secteur du luxe, les valeurs des différentes générations de consommateurs, la digitalisation ou la responsabilité sociétale des entreprises, notamment, jouent un rôle important, sans parler des conséquences de la pandémie du Covid-19.

Le suivi permanent de ces facteurs est transmis chaque semaine aux membres FH intéressés, par le biais de la newsletter Tendances, qui couvre une multitude de sources pour synthétiser l'actualité d'une douzaine de thèmes liés au marché horloger.

Tous ces éléments sont intégrés à une analyse plus approfondie et diffusée trimestriellement via le magazine économique Tendances. En 2021, l'évolution du marché horloger a été marquée par le redressement qui a fait suite aux baisses historiques de l'année précédente. L'essor des ventes en ligne et du marché de seconde main a également caractérisé la tendance générale. Parallèlement, la situation des principaux acteurs et marchés a continué de se polariser sensiblement.

Un communiqué de presse semestriel largement diffusé complète encore l'information que la FH transmet en lien avec les statistiques horlogères et l'évolution du marché.

Dictionnaire Berner

La FH a accompli une nouvelle étape dans la mise à jour du Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie, généralement dénommé «Dictionnaire Berner». Il s'agit de la traduction dans les langues anglaise et allemande. A la fin de l'année, la FH a pu engager les travaux finaux.

Assemblée générale

Compte tenu des circonstances et de l'impossibilité de se réunir en nombre durant le premier semestre, l'Assemblée générale FH 2021 s'est déroulée sous la forme écrite et sous contrôle notarial, comme l'édition 2020. Tous les points à l'ordre du jour ont été largement approuvés.



Journée de tournage auprès d'un membre FH pour watch.swiss.official sur les réseaux sociaux, mettant en lumière les professionnels dans leur cadre de travail



Lutte contre les contrefaçons

Etendue des activités

En 2021, la FH a mené de nombreuses activités de lutte anticontrefaçon pour le compte des membres du Groupe-ment anticontrefaçon (GA) et de la Cellule Internet. Nous n'en rapportons ici que les grandes lignes, puisqu'elles font l'objet d'un rapport séparé, disponible sur demande en cas d'intérêt.

Opérations de saisie sur les marchés

Arabie saoudite

Au vu de l'augmentation conséquente de saisies de fausses montres suisses aux frontières de l'Arabie saoudite - plus de 30'000 contrefaçons violant les droits de membres du Groupement anticontrefaçon durant les huit premiers mois de l'année - un programme d'actions visant des marchés à l'intérieur du pays a été mis sur pied.

Cinq raids ont été menés à Riyadh et Jeddah, en collaboration avec les agents du département anti-fraude du ministère du commerce. Ils ont abouti à la saisie de plus de 32'600 fausses montres suisses.



Agents du ministère du commerce saoudien procédant à un raid à Jeddah

Motivés par ces résultats, les mandataires de la FH ont collaboré avec les autorités afin d'exploiter des renseignements fournis par des investigateurs aux Emirats arabes unis. Ces informations ont motivé l'intervention des agents du gouvernement lorsqu'une cible surveillée recevait des conteneurs de marchandises suspectes. Ainsi, une sixième action a débouché sur l'une des plus importantes saisies effectuées dans la région, avec plus de 120'000 garde-temps helvétiques contrefaits ainsi que d'énormes quantités de montres d'autres marques. Plusieurs jours ont été nécessaires aux équipes sur le terrain pour inventorier ces produits.

Egypte

En 2021, six raids policiers ont été organisés par les mandataires de la FH au Caire et dans ses environs, permettant la saisie de plus de 27'000 fausses montres suisses. Un atelier d'assemblage de contrefaçons a également été découvert dans une zone industrielle en bordure de la ville, où plus de 500'000 composants - cadrans, couronnes, fonds, bracelets, écrans, etc. - ont été confisqués. Selon les documents trouvés sur place, tous ces produits provenaient de Chine. Les informations concernant les entités impliquées ont été transmises aux équipes FH en Asie à des fins d'investigation.

Par ailleurs, plus de 143'000 garde-temps helvétiques contrefaits et 38'000 composants ont été découverts en avril 2021, suite au contrôle d'un navire cargo par les autorités douanières égyptiennes. Malgré les tentatives de l'importateur de faire libérer cette marchandise, le tribunal a ordonné la confiscation et la destruction des produits saisis.

Formation des autorités

Bien que les restrictions sanitaires aient encore affecté les déplacements en 2021, les activités de formation de la FH se sont poursuivies par visioconférence à un rythme soutenu.

Les séminaires de formation auxquels la FH a pris part ont permis de sensibiliser plus de mille agents des douanes, de la police et d'autres autorités aux quatre coins du monde, notamment en Turquie, en Egypte, aux Etats-Unis, en Pologne, en Bulgarie, aux Emirats arabes unis, en Croatie, en Lituanie, en République tchèque, en Grande-Bretagne, en Espagne, au Panama, dans les Balkans ou encore en Afrique. Tous se sont ainsi vus présenter les principaux éléments utiles pour distinguer une montre authentique d'une contrefaçon.



Destruction de plus de 143'000 fausses montres suisses par les douanes égyptiennes

Action de sensibilisation Stop Piracy

La plateforme suisse contre la contrefaçon et la piraterie, Stop Piracy, dont la FH est un membre fondateur, a mis en ligne un nouveau site web en 2021: www.onlyoriginal.ch. Son contenu didactique a été développé spécifiquement pour l'enseignement dans les écoles et la sensibilisation des jeunes. Il peut par exemple être utilisé dans des ateliers de travail liés à la propriété intellectuelle et la contrefaçon. Le site existe en allemand et en français, une traduction en anglais est prévue.

Action sur Internet

L'exercice 2021 s'est terminé avec pas moins de 940'000 annonces de contrefaçons de montres retirées des plateformes de e-commerce et des réseaux sociaux. Ce chiffre, un peu en deçà des statistiques des précédentes années pour la Cellule Internet, dépeint le constat amer qui peut être fait sur le terrain: les contrefacteurs deviennent indéniablement des maîtres dans l'art de contourner les règles. Ils parviennent en effet à mettre en vente des contrefaçons qui n'enfreignent quasiment aucun droit établi, grâce notamment à l'usage de marques prétextes. Les plateformes de vente ne sont pas en reste puisqu'elles exigent de plus en plus de preuves formelles de l'abus et refusent d'entrer en matière lorsque qu'un élément de preuve est manquant ou incomplet, quand bien même le produit dénoncé est de toute évidence une contrefaçon et que le titulaire de marque ou l'agent font preuve de bonne foi.

Pour ces raisons, le travail devient plus complexe et surtout plus fastidieux. En effet, il y a quelques années, une grande partie des plateformes de vente exigeaient simplement un courriel de notification regroupant les adresses URL des articles contrefaits (toutes marques confondues) et les supprimaient rapidement. Aujourd'hui, la pratique commune veut qu'une notification - souvent un long formulaire en ligne - soit faite

www.onlyoriginal.ch - le nouveau site de Stop Piracy dédié à la sensibilisation des jeunes

séparément pour chaque marque en incluant, par exemple, une liste des articles (formatée aux désirs de la plateforme), une procuration actualisée ainsi qu'un certificat de marque valide dans le pays en question. En outre, et bien souvent, l'auteur de la notification doit encore recopier le numéro de la marque et le pays de validité dans des champs du formulaire.

Ces éléments montrent à quel point le fardeau de la preuve repose aujourd'hui sur les titulaires de droits alors que les contrefacteurs ne rencontrent quasiment aucune barrière à la publication d'une offre de contrefaçon.

Depuis 2020, le nouvel outil de la FH pour la surveillance des plateformes, nommé AdIntelligence (2020), permet heureusement d'automatiser une bonne partie du travail de notification grâce à des scripts adaptés à chaque plateforme et à la centralisation des certificats de marques des membres dans sa base de données.

Sur la plan juridique, plusieurs textes de loi portant sur la responsabilité des intermédiaires et le commerce numérique ont évolué au cours de l'année sous revue. La législation sur les services numériques de l'Union européenne, le Shop Safe Act aux Etats-Unis ou encore la loi sur le e-commerce en Chine sont particulièrement importants et représentent les bases sur lesquelles s'appuyer dans le cadre de la lutte contre les contrefaçons à l'avenir.

Parallèlement, des évolutions positives ont tout de même été observées auprès de quelques plateformes de vente qui investissent pour améliorer leurs mesures anticontrefaçon.

Du côté des procédures, La Cellule Internet a lancé sa cinquième procédure de saisie d'avares, avec à la clé, le blocage de plus d'un million de dollars américains provenant des comptes de vendeurs de contrefaçons. Un tel montant représente une première dans l'histoire de la FH.

Au niveau des sites dédiés à la contrefaçon horlogère, la surveillance a continué de manière efficace grâce au système WebIntelligence. Les hébergeurs ne coopérant pas aux courriers de mise en demeure usuels ont été répertoriés et ont fait l'objet d'investigations.

Sur le terrain, plusieurs raids d'envergure ont pris place en Chine en avril 2021, ciblant directement treize des usines de fabrications liées au label NOOB. Plus de 100'000 composants et plusieurs milliers de fausses montres ont été saisis. Des répercussions majeures sur la vente de contrefaçons horlo-

gères en ligne ont été constatées peu après ces interventions. De nombreux sites et blogs spécialisés ont annoncé l'arrêt des commandes pendant plus d'un mois.

Analyses techniques

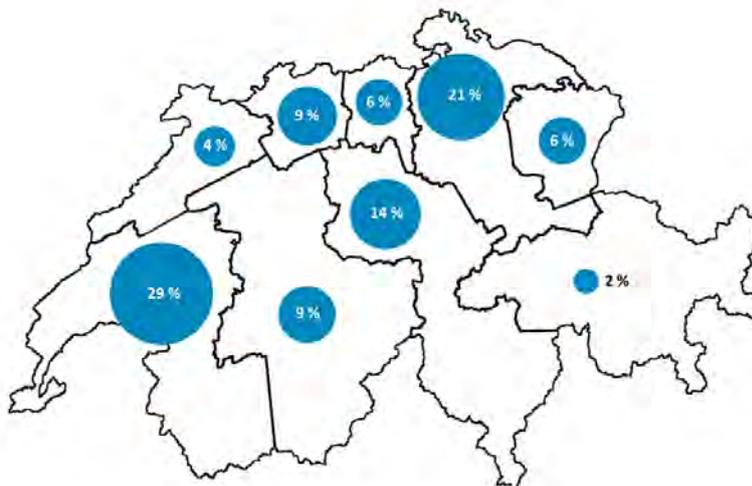
L'activité d'investigation technique menée par les horlogers de la FH a retrouvé des couleurs en 2021, après une année 2020 à mettre aux oubliettes. Les 230 échantillons examinés (271 en 2019, 105 en 2020) concernent 26 marques (22 en 2019, 15 en 2020) et proviennent de 24 pays (22 en 2019, 20 en 2020). Ces contrefaçons ont été saisies pour la plupart aux frontières suisses. A cela s'ajoutent quelques achats-tests en vue de documenter certaines procédures en cours. Le fait marquant qui se dégage de ces analyses se résume en termes simples par une amplification de l'offre. Il ne s'agit pas ici d'un accroissement de la production de fausses montres, mais bien plutôt d'une segmentation des gammes de produits disponibles sur le marché, segmentation qui se traduit par un élargissement de la fourchette de prix. Cette amplification de l'offre évolue de pair avec un accroissement du différentiel de qualité, lui-même segmenté en une multitude de labels sans lesquels la diversité des niveaux qualitatifs resterait illisible pour les acteurs du marché. Elle se manifeste subsidiairement par une contraction de l'éventail des modèles copiés, ce qui n'est paradoxal qu'en apparence, avec pour effet corollaire une concurrence exacerbée entre les distributeurs.

En résumé: moins de modèles copiés, mais bien plus de choix dans les niveaux de prix et de qualité. Les statistiques de la FH révèlent que les contrefacteurs se concentrent sur un ou deux modèles par marque, rarement plus. En outre, sur le plan de la qualité des contrefaçons proposées sur le marché en 2021, le barème d'appréciation de la FH permet de quantifier l'amplification de l'offre: elle s'étale actuellement de la note 5 pour les produits de qualité très faible à la note 33 pour la qualité la plus haute. L'exercice sous revue est marqué par un accroissement sensible de ce différentiel.

Attestations de contrefaçon

Parallèlement à ses activités «d'analyse clinique», le service anticontrefaçon de la FH a délivré 2'341 attestations de faux en 2021, soit 248 de moins qu'un an auparavant (-10%). La demande est restée forte durant l'exercice sous revue, toujours portée par l'extension des demandes d'intervention auprès des autorités douanières en Suisse et dans le monde. Il est bon de rappeler que, derrière chacune de ces attestations, il y a la saisie d'une ou plusieurs fausses montres suisses.

Bien qu'il soit toujours difficile d'obtenir les modalités de chacune de ces saisies, les spécialistes de la FH essaient néanmoins d'exploiter au mieux les données accessibles. Toutes sortes de ventilations peuvent ainsi être extraites, par marque et par modèle, mais bien plus encore. Il est possible de synthétiser les pays de provenance ou les zones de destinations, les transporteurs, le nombre de pièces par colis, entre autres. Ces informations permettent de détecter rapidement ce que les criminologues appellent les «répétitions criminelles». Toutes ces données sont mises à disposition des membres dans des rapports de synthèse individualisés par marque.



Répartition géographique des destinataires de contrefaçons par zone d'acheminement postal (nombre d'observations: 792)



Demande d'intervention collective

Le nombre de saisies réalisées dans le cadre de la demande d'intervention collective adressée à l'administration fédérale des douanes est en diminution sensible (-19% à 716 unités). On rappellera toutefois que la comparaison avec l'année 2020 est quelque peu biaisée par des circonstances très exceptionnelles. En faisant abstraction de l'année 2020, les chiffres de saisies douanières montrent une évolution globalement positive. L'année 2021 restera en fin de compte une bonne année en termes de saisies aux frontières suisses, sans être une année record. L'assiette des marques sous surveillance s'établit désormais à 44. La plupart des 792 pièces saisies (dans 716 colis) en provenance de Chine ou de Hong Kong, ont transité par les Pays-Bas ou Singapour. Ces deux dernières régions deviennent ainsi manifestement des «zones à risque», s'agissant du trafic de fausses montres suisses.

Détection des répétitions criminelles

Les techniques de «data mining» appliquées sur les notifications douanières permettent la détection des répétitions problématiques. Apparaissent alors certains comportements troubles qui méritent réflexion, parfois même réaction. Le cas le plus courant est bien entendu celui des récidivistes. Mais la

synthèse des données va bien plus loin: elle offre la possibilité de mettre en lumière le degré d'implication de tous les acteurs du trafic. En ce sens, le cas de l'opérateur postal hollandais PostNL est éloquent.

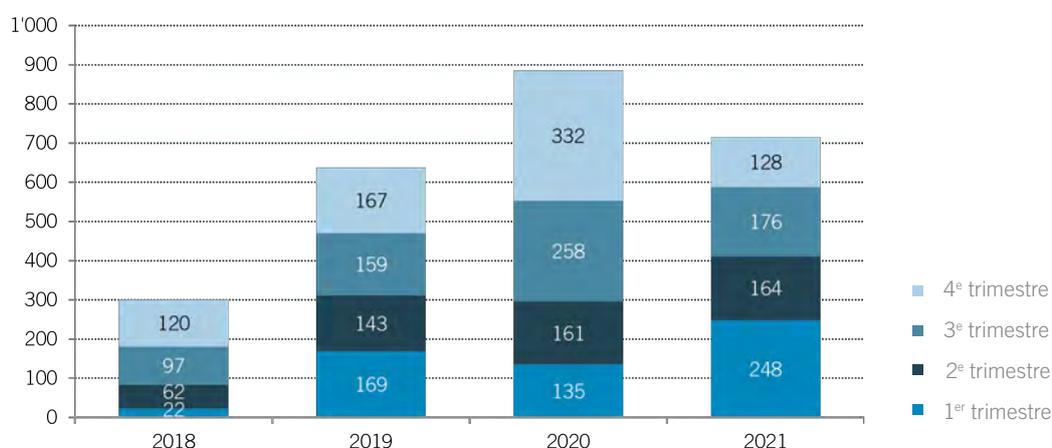
En effet, à l'examen des informations relevées sur les bordereaux d'expédition des paquets, on observe étrangement que les Pays-Bas arrivent nettement en tête des provenances déclarées, alors que la plupart des colis concernés proviennent en réalité de Chine. Si l'on considère l'opérateur explicite, celui dont la marque ou la raison sociale est mentionnée sur le colis, c'est là encore l'opérateur PostNL qui revient en premier.

Toutes les données collectées dans le cadre de la demande d'intervention collective montrent le degré d'implication de l'opérateur PostNL dans l'acheminement de fausses montres depuis la Chine jusqu'aux destinataires finaux en Suisse. Ces données suisses sont corroborées par les chiffres du marché communautaire, s'agissant des demandes d'intervention dans les pays de l'Union européenne.

En d'autres termes, les données disponibles montrent clairement que les Pays-Bas se trouvent être la principale porte d'entrée des marchés d'Europe occidentale pour les produits contrefaits acheminés par voie postale depuis la Chine et PostNL est l'opérateur-clé de ce trafic.



Implication de PostNL dans le trafic de fausses montres



Evolution des saisies dans le cadre de la demande d'intervention collective suisse

Fort de ce constat, la FH a rédigé un argumentaire en vue d'instruire une action judiciaire à l'encontre de PostNL. Elle a confié ce mandat à REACT, société partenaire de longue date basée à Amsterdam, pour examiner l'opportunité, les modalités ainsi que les chances de succès d'une telle opération. Pour la FH comme pour REACT, il s'agit d'un cas d'école dont l'issue déterminera sans aucun doute la future stratégie du groupement anticontrefaçon vis-à-vis des opérateurs postaux et autres transitaires ou transporteurs.

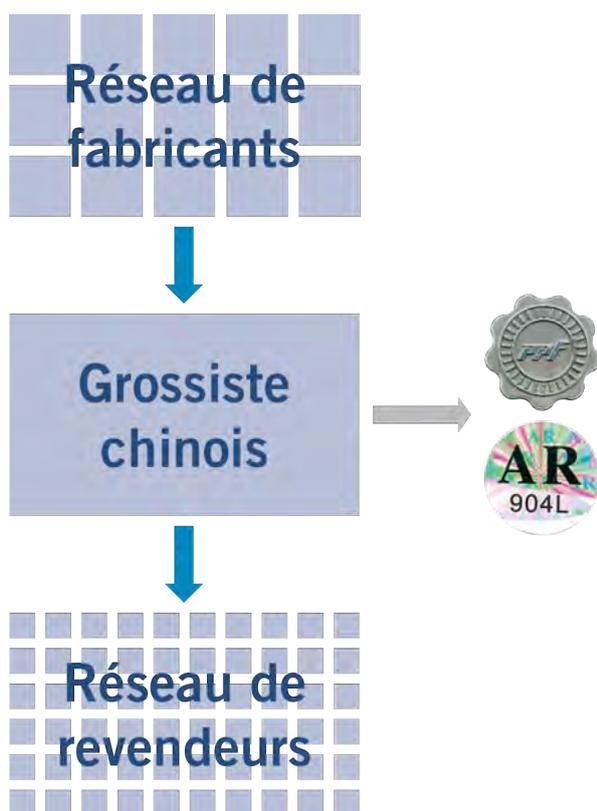
Contrefaçons labellisées

Depuis quelques années, les observateurs attentifs ont vu fleurir une multitude de labels divers associés aux marques et aux modèles contrefaits. Ces codes, au départ diffusés de manière confidentielle et réservés aux initiés, se sont multipliés progressivement à tel point qu'aujourd'hui, vouloir en établir un inventaire complet relève de la gageure. Ce mouvement de différenciation a été initié par quelques experts autoproclamés qui ont fait de la comparaison des contrefaçons leur fonds de commerce sur Internet, plus particulièrement sur les forums spécialisés. L'intérêt de cette codification a vite été capté par les distributeurs chinois qui cherchaient un moyen de se démar-

quer de leurs concurrents et développer la diffusion de leurs produits à moindre coût. Un label n'est en définitive qu'un outil de persuasion. Dans le monde du faux, l'important n'étant pas de dire vrai mais de faire croire.

Ainsi donc, le label est utilisé par les grossistes chinois pour départager les différentes gammes de produits et de prix, répondant ainsi à une sollicitation de leurs réseaux de vente. Un label confère au produit ce vernis d'exclusivité qui augmente l'attrait de manière artificielle. Le distributeur agit de ce fait sur la demande tout en gardant l'offre sous contrôle, ce qui augmente le prix du produit. Parfaite application des principes de l'économie libérale, cette petite leçon de capitalisme ne manque pas de piquant. Une chose est sûre, en termes de dégâts d'image pour les marques, ces produits labellisés disposent d'un potentiel de nuisance bien plus considérable que les produits courants, même si ces pièces ne constituent pour l'heure qu'une portion minime du marché global.

Comment définir une contrefaçon labellisée et qu'a-t-elle en plus des autres? Une montre contrefaite est un assemblage complexe de composants divers et variés. Pour les contrefaçteurs, l'enjeu est de rentabiliser la construction au centime près sans se disperser en efforts inutiles. Les critères de qualité sont



Contrefaçons labellisées: une codification ingénieuse créée par les grossistes chinois

par conséquent appliqués de manière bien différenciée. Dans ce processus, le label vient en quelque sorte comme un «cahier des charges» indiquant au producteur sur quel composant ou partie de composant il devra porter une attention particulière.

En 2021, une trentaine d'échantillons labellisés ont passé sous la loupe des horlogers de la FH, mettant ainsi en lumière quelques enseignements intéressants: une fausse montre assortie d'un label se distingue des autres contrefaçons essentiellement par les matériaux choisis, auxquels viennent s'appliquer, sur le mouvement comme sur l'habillage, un degré de finition et une qualité d'assemblage en nette progression.

D'une manière générale, les investigations techniques effectuées sur des fausses montres labellisées montrent que les grossistes font appel aux réseaux de fabricants habituels et bien établis, ce qui répond en définitive à une certaine logique industrielle. Toutefois, contre paiement pour la prestation optionnelle qui va ensuite caractériser le label, ces mêmes grossistes exigent une attention particulière portée sur la qualité, la finition et l'assemblage des composants, dans un ordre bien défini. Les distributeurs chinois ont intégré le fait que les produits labellisés se vendent entre deux à quatre fois plus cher que les autres, dégagant ainsi des marges beaucoup plus importantes. Pour aller au bout de la démarche, quelques gros distributeurs n'hésitent pas à négocier avec leurs fournisseurs une exclusivité sur certains composants ou certaines évolutions de mouvements, privilège qui confère à leur label un avantage concurrentiel indéniable.

Le label NF (Noob Factory) fut le premier code à apparaître officieusement. Depuis, la mention «factory» - ou son raccourci «F» - a fait florès, associée successivement à toutes les lettres de l'alphabet ou à un chiffre. Chaque évolution, qu'elle soit technique ou esthétique, incite aujourd'hui à la création d'un label supplémentaire. Ceci explique dans une certaine mesure leur multiplication. Ironie de l'histoire: certains labels sont maintenant eux-mêmes contrefaits.

Normalisation

Avec l'appui de son Comité de normalisation (CN), la FH a coordonné et contribué à l'avancement de plusieurs projets nationaux (NIHS), européens (CEN) et internationaux (ISO). En raison de la situation sanitaire, beaucoup de réunions de travail se sont déroulées exclusivement en visioconférence ou selon une formule hybride, avec une partie des participants en présentiel.

Au chapitre de la normalisation nationale, les principaux projets ont porté sur la finalisation d'une série de quatre normes relatives aux filetages miniatures, ainsi que la publication des standards sur les chocs que subissent les montres au porter. Il a également été décidé de remettre en travail la norme sur la résistance chimique et climatique des habillages horlogers afin d'y intégrer des essais aux agents chlorés, aux cosmétiques et à l'ozone.

La FH est chargée par l'association suisse de normalisation (SNV) du secrétariat du comité interdisciplinaire *INB/NK 164 - Bijouterie & Joaillerie*, institution miroir de quatre comités correspondants européens et internationaux. De ce fait, ce secrétariat est responsable, en collaboration avec les experts désignés, de répondre aux consultations initiées par ces comités et ainsi transmettre à la SNV une prise de position représentative de l'ensemble de l'industrie suisse. Durant l'année écoulée, une quinzaine de votes ont ainsi été coordonnés et deux réunions plénières ont eu lieu en février et en septembre. Les sujets traités ont été le suivi des projets de normes, principalement ceux touchant plus directement l'industrie horlogère. La mise à jour du plan d'action permet aussi un meilleur suivi des tâches et des activités de ce comité INB/NK 164.

Au niveau de la normalisation internationale, l'année 2021 a surtout été marquée par le congrès ISO/TC 114 qui, pour la première fois de son histoire, n'a pas pu se dérouler en présentiel, mais s'est tenu via vidéoconférence, du 17 au 21 mai. Plusieurs sujets ont été débattus avec les délégations d'Allemagne, de Chine, de France, de Hong Kong, du Japon, du Royaume-Uni, de Russie et bien évidemment de Suisse. La délégation helvétique, la traductrice, la présidence et le secrétariat ISO ont eu l'opportunité de bénéficier des locaux et de l'infrastructure de la FH pour se réunir et travailler localement de manière optimale. La révision de la norme *IEC 60086-3 - Piles pour montres* a conduit à la publication d'une nouvelle version en avril 2021. Les changements concernent principalement les tolérances dimensionnelles qui ont été resserrées. Bien que la norme *ISO 22810 - Montres étanches* ne soit pas officiellement en révision, les essais concernant le test d'étanchéité se sont poursuivis et plusieurs délégations

ont pu présenter leurs travaux à ce sujet, mettant en évidence l'influence de différents paramètres sur les résultats de ce test. Le sous-comité dédié à la luminescence a poursuivi ses travaux de révision de la norme *ISO 17514 - Instruments de mesure du temps - Dépôts photoluminescents - Méthodes d'essais et exigences*. Concernant les verres de montres, la délégation suisse a proposé de lancer une réflexion sur l'ajout potentiel de quelques définitions et de quatre tests à la norme *ISO 14368-4* relative aux traitements antireflet, tests qui concernent la résistance à la rayure, à l'usure, aux ultrasons, ainsi qu'aux produits cosmétiques. Lors du dernier examen systématique de la norme *ISO 6426-2 - Vocabulaire horloger - Partie 2: Définitions technico-commerciales*, les délégations française et japonaise ont demandé une révision afin de modifier certaines définitions pour être en cohérence avec les autres normes et d'en ajouter de nouvelles, par exemple «montre connectée», «instrument horaire radio-synchronisé», «manufacture», «assemblage de la montre» ou encore «assemblage du mouvement». Face au constat de la multiplicité des législations nationales et des difficultés rencontrées avec les pays n'ayant pas de directives claires, la délégation suisse a proposé une potentielle nouvelle norme sur les bonnes pratiques commerciales. Ce document ne serait pas contraignant mais contiendrait seulement des recommandations basées sur le contenu d'une auto-déclaration. La proposition ayant été acceptée de justesse en fin d'année, les travaux à ce sujet pourront donc officiellement débuter. Le congrès s'est terminé avec les remerciements de chaque délégation au président Silvano Freti, qui a achevé son mandat à la fin de l'année 2021 et qui est remplacé dès le 1^{er} janvier 2022 par Raphaël Schwarz, spécialiste des affaires réglementaires à la FH.



Prestations juridiques et économiques

Plusieurs prestations sont disponibles sur le site Extranet de la FH, réservé aux membres, qui ont ainsi un accès à des informations privilégiées et des outils de travail utiles. L'actualité en lien avec les activités de la FH ou les éléments touchant directement les membres est régulièrement mise à jour.

Prestations juridiques

Le monde évolue sans cesse, de nouvelles technologies surgissent, nécessitant un encadrement juridique adéquat. En 2021, la FH a été pour la première fois confrontée à la problématique des NFT (non-fungible token - jeton non fongible en français) dans le domaine horloger. Au niveau de la branche, les NFT constituent un phénomène récent. Liés à la blockchain, ils désignent des fichiers numériques auxquels un certificat d'authenticité a été attaché. D'ores et déjà réputés dans le domaine de l'art, les NFT gagnent du terrain dans tous les secteurs, celui de l'horlogerie y compris. Poussés par l'appât du gain, les initiateurs des ventes de NFT ont tendance à oublier que la protection des droits de propriété intellectuelle ne s'arrête pas aux frontières du monde réel, mais trouve bel et bien aussi une application dans l'espace digital. Il est donc tout à fait possible d'intervenir contre la vente de NFT impliquant une marque, un design, voire même une image protégée par les droits d'auteur d'une marque horlogère. A cet égard, la FH a accompagné et conseillé plusieurs de ses membres dans leurs actions contre des vendeurs de NFT qui utilisaient des marques et des designs protégés sans l'accord du titulaire de droit.

Comme à l'accoutumé, le service juridique est intervenu à plusieurs reprises à l'occasion de différentes procédures de consultation ayant trait aux activités de l'horlogerie suisse. Ce fut par exemple le cas lors de la révision du règlement d'exemption par catégorie applicable aux accords verticaux et des lignes directrices de l'UE y relatives. La jurisprudence européenne a fixé un cadre clair pour les réseaux de distribution sélective, qui sont d'une grande importance pour la vente de produits premium. Avec d'autres associations faitières et des entreprises individuelles du secteur du luxe, la FH a ainsi défendu ces avantages et fait valoir sa position auprès du législateur. En Suisse, la FH a également pris part à la consultation sur la révision de la loi sur les douanes, afin de souligner le rôle majeur de ces dernières dans la saisie de produits violant les droits de propriété intellectuelle.

Le devoir de diligence des entreprises constitue un dossier qui prend de l'ampleur en Suisse et au niveau international. A cet égard, la FH a porté une attention particulière à la nouvelle

ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence dans les domaines des minerais et métaux provenant de zones de conflit ainsi que du travail des enfants. Alors que la responsabilité des entreprises suisses dans ce domaine n'est pas contestée et qu'elles assument sans problème leur rôle exemplaire, il convient néanmoins d'éviter des exigences trop irréalistes. Ces développements sont systématiquement analysés par la FH et discutés au sein de la Commission juridique.

Le domaine des affaires réglementaires ne cesse de s'élargir et nécessite une attention particulière. La FH s'est opposée avec succès à de nouvelles obligations de poinçonnement des montres en or en Inde; elle a demandé la révision d'une nouvelle norme chinoise défavorable à l'horlogerie et a participé à de nombreuses autres procédures de consultation au niveau national et international. Dans le cadre d'une mission économique sous l'égide du Secrétariat d'Etat à l'économie, elle est également intervenue à plusieurs reprises contre un régime d'importation désavantageux en Turquie. Plusieurs guides ont été rédigés afin d'accompagner les membres FH dans la mise en œuvre de ces règlements et exigences de plus en plus complexes.

Prestations économiques

Les membres FH disposent de nombreuses informations statistiques et économiques, notamment par le biais du site Extranet. Ils ont ainsi accès à la base de données complète des statistiques d'exportations horlogères, aux analyses trimestrielles de l'évolution du marché dans le magazine *Tendances*, ainsi qu'à des informations relatives aux exportations des autres principaux acteurs au niveau mondial. Les membres intéressés reçoivent également chaque semaine la newsletter *Tendances*, dédiée au marché horloger.

Relations avec les autorités et les milieux économiques

Associations horlogères

Le rendez-vous habituel des associations horlogères lors de la Hong Kong Watch & Clock Fair a été annulé et remplacé par une réunion en visioconférence. La FH était représentée par le responsable de son bureau de Hong Kong, Thierry Dubois. Les participants ont notamment présenté l'évolution de la branche dans leur pays ou région.

Autorités suisses

La FH a multiplié les contacts avec les autorités suisses pour dresser un état de situation précis et régulier de la branche en vue des mesures prises par la Confédération et les cantons dans le cadre de la lutte contre les conséquences de la pandémie. A cet effet, le président de la FH a notamment pris part à toutes les tables rondes organisées par le président de la Confédération, Guy Parmelin.

economiesuisse

Membre actif d'economiesuisse, la FH y est représentée dans les organes suivants: assemblée générale (Jean-Daniel Pasche, FH), comité (Thierry Kenel, Swatch Group, Me Theda Koenig Horowicz, Rolex, et Cédric Bossert, Richemont), comité directeur (Thierry Kenel, Swatch Group), conseil des dirigeants d'associations (Jean-Daniel Pasche, FH), commission juridique, groupe de travail OMC, groupe de travail sur les questions d'origine et douanières, groupe d'experts en matière de propriété intellectuelle, groupe de travail sur les questions conjoncturelles, groupe d'experts sur les relations avec l'Union européenne, commission de la concurrence.

La FH a été très présente dans les discussions au sein d'economiesuisse pour que les intérêts horlogers soient pris en compte dans les messages diffusés par l'association faîtière de l'économie helvétique, notamment à l'adresse des autorités fédérales. Une grande partie des réunions ont eu lieu sous forme de visioconférences.



Thierry Dubois (au centre) et les modérateurs de la réunion lors de la Hong Kong Watch & Clock Fair

Comité permanent de l'horlogerie européenne

Le Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE) s'est réuni le 15 octobre 2021 à Furtwangen en Forêt-Noire, sous la présidence de Jean-Daniel Pasche et en présence des délégués d'Allemagne, de France, d'Italie et de Suisse.

L'analyse de la conjoncture a évidemment mis en exergue la sévère baisse d'activité en 2020, mais aussi la reprise, plus rapide qu'attendue, depuis le début de l'année sous revue. De manière générale, la pandémie a aussi accéléré certaines tendances de fond tout en modifiant les équilibres: polarisation des marchés et des produits, montée en puissance des ventes en ligne et du marché de seconde main, comportements et valeurs des consommateurs.

Un point de situation a ensuite été effectué en ce qui concerne plusieurs affaires réglementaires. Au niveau de l'Union européenne, le CPHE a pris position à deux reprises pour demander explicitement l'annulation de l'interdiction des piles primaires non rechargeables prévue par la révision de la directive 2006/66/EC relative aux piles et accumulateurs. Le rapport intermédiaire de l'Öko-Institut, publié en juin 2021, inclut différentes options et suggère, à satisfaction, de ne pas retenir l'interdiction susmentionnée.

Le projet de restriction concernant l'acide undecafluorohexanoïque, actuellement en cours d'évaluation dans le cadre de REACH, s'avère potentiellement très problématique pour la





Maurice Altermatt, Guido Grohmann, Mario Peserico, Jean-Daniel Pasche, Claude Vuillemez, Agnès Besnard, Pierre Burgun, Patrice Besnard (de gauche à droite)

branche. Il vise en effet à limiter la fabrication, l'utilisation et la mise sur le marché de cette substance. Il touche directement les épilames, solutions empêchant les lubrifiants de se répandre, qui sont essentiels au bon fonctionnement des mouvements mécaniques et à quartz. Une exemption horlogère est donc nécessaire.

La révision du règlement REACH, qui vise une meilleure protection des consommateurs et de l'environnement, fait également l'objet d'une grande attention. Ses objectifs sont en effet de portée majeure: accélération des procédures d'autorisation, révision des obligations d'enregistrement (de nouvelles informations pourraient être demandées), mais aussi mise en place du concept «d'usage essentiel» et du traitement des substances par familles de produits.

En France, l'impact à venir des lois anti-gaspillage pour une économie circulaire concerne l'horlogerie à plusieurs égards: mise à disposition des pièces de rechange, délais de réparation, indice de réparabilité, affichage environnemental.

Fin 2021, le CPHE est par ailleurs intervenu auprès de l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne le projet de norme chinoise sur les substances dangereuses pour les montres (voir chapitre Faits marquants, page 17).

En matière d'indications géographiques et à la demande des fabricants concernés, la marque «Made in Glashütte» sera vraisemblablement protégée de manière exclusive pour les montres. La procédure de notification nécessaire auprès de l'Union européenne est en cours et l'ordonnance d'applica-

tion pourrait entrer en vigueur en 2022. En France, la loi Hamon de 2014 a élargi le bénéfice des indications géographiques aux secteurs industriels et artisanaux. Les travaux sur le «Made in France» horloger doivent reprendre en ce qui concerne la définition du cahier des charges et la détermination des critères devant entrer dans la définition de l'indication française.

Les débats ont également porté sur la problématique du classement des montres connectées dans le système harmonisé douanier sachant que, faute de décision contraignante de l'Organisation mondiale des douanes, chaque administration douanière nationale a aujourd'hui le choix d'un classement dans le chapitre 85 (produits électroniques) ou dans le chapitre 91 (horlogerie).

Les délégués ont finalement constaté la multiplication des salons horlogers en Suisse et, corollaire, la césure qui s'opère progressivement entre l'offre de salons dédiés aux garde-temps haut de gamme et les autres produits. A l'international, les offres de salons et d'expositions alternatives restent nombreuses, en particulier pour le secteur de la bijouterie, sans compter les autres événements plus localisés et ciblés.

Comme le veut la règle d'alternance, c'est la délégation européenne qui reprendra la présidence du CPHE pour la période 2022-2024, en la personne de Mario Peserico, président de Assorologi.



Les centres FH à l'étranger



Le séminaire organisé par le centre FH de Tokyo a réuni près de 100 participants

Pour la deuxième année consécutive, la situation sanitaire ainsi que sa succession de restrictions et autres états d'urgence n'a pas facilité la vie des centres FH de Hong Kong et de Tokyo.

Centre FH de Hong Kong

A Hong Kong, l'année sous revue est restée dominée par l'absence totale de la clientèle chinoise, et donc par un marché horloger toujours très difficile. Le succès du statut hors taxe de l'île chinoise de Hainan n'a évidemment pas contribué au redressement du marché local. Pour autant, le centre FH n'a pas ménagé ses efforts pour mener à bien ses activités en faveur de la branche et plus particulièrement des membres de l'association. Il a d'abord renseigné très régulièrement la centrale et les membres sur l'évolution de la situation du marché au fil des mois. Il a par ailleurs continué de fournir un appui concret à plusieurs filiales ou représentants locaux des marques dans des domaines aussi variés que la mise en relation de partenaires commerciaux ou industriels, à Hong Kong comme en Chine ou ailleurs dans la région, la recherche de personnel ou l'accompagnement personnalisé lors de visites de marchés dans le Sud-Est asiatique.

Le centre FH de Hong Kong a également donné suite à de multiples requêtes émanant des membres FH, en particulier dans les domaines juridiques et de la lutte anticounterfeiting, cela pour l'ensemble de la zone. Il a notamment apporté son soutien à de nombreuses marques dans le cadre de leur enregistrement auprès des douanes chinoises et coréennes. De la même façon, il a conduit plusieurs dizaines d'investigations portant sur des sociétés locales et a procédé chaque mois à de nombreuses oppositions contre des dépôts de marques en classe 14 (horlogerie), tant à Hong Kong qu'ailleurs dans la région.

Centre FH de Tokyo

Sur le marché japonais, le centre de Tokyo a apporté son soutien aux membres FH ainsi qu'à leurs agents locaux en matière de renseignements commerciaux, de mise en relation d'affaires et d'assistance linguistique, entre autres. Il a aussi répondu aux demandes des médias, maintenu une relation privilégiée avec les organisations professionnelles locales et les représentations diplomatiques, tout en satisfaisant aux demandes spécifiques émanant quotidiennement de la part des consommateurs ou d'entreprises japonaises.

Il a par ailleurs porté une assistance régulière aux consommateurs en matière de service après-vente, certaines marques n'assurant plus l'entretien de modèles anciens. C'est une des raisons pour lesquelles il gère également un pool de service après-vente au profit d'un certain nombre de marques suisses.

Séminaire FH

Pandémie oblige, c'est à nouveau dans des conditions particulières que le centre de Tokyo a organisé son cinquième séminaire d'information à l'attention des membres FH et de leurs représentants locaux. Au final, ce ne sont pourtant pas moins de 92 représentants de marques qui se sont retrouvés, par groupes successifs, les 4 et 5 novembre à l'hôtel Mandarin Oriental de Tokyo. Les exposés et les échanges ont essentiellement porté sur l'utilisation et l'interprétation des résultats de l'enquête bisannuelle consacrée à la consommation de montres, ainsi que sur l'identification des besoins futurs des marques en la matière.

Relations avec les médias

Le centre FH a par ailleurs organisé en fin d'année une rencontre avec différents médias japonais issus de la grande presse et des magazines spécialisés, afin notamment de les informer plus en détail sur ses activités ainsi que sur les prestations qu'il est à même de leur fournir à propos de l'horlogerie suisse: actualité de la branche et des entreprises, nouveaux produits, statistiques, entre autres. La vingtaine de participants a salué cette initiative, première du genre, qui s'est aussi révélée être une opportunité bienvenue d'échange et de réseautage.



Rencontre avec les médias japonais

watch.swiss Japan

En dépit des restrictions sanitaires très strictes et souvent changeantes, le centre FH de Tokyo est néanmoins parvenu à présenter l'exposition itinérante *watch.swiss Japan* à quatre reprises durant l'année. Le programme d'exposition a démarré à Tokyo au début du printemps, dans le cadre de la Watch Fair organisée par le grand magasin Odayaku Shinjuku, lui-même situé dans l'enceinte de la gare du célèbre quartier éponyme. Cette gare ferroviaire détient, en l'occurrence, le record du nombre de voyageurs quotidiens au Japon. L'exposition FH a ensuite voyagé vers Miyazaki, sur l'île de Kyushu, afin de s'associer, une semaine



watch.swiss Japan a été présentée au grand magasin Odayaku Shinjuku à Tokyo, puis chez Hidaka Honten Proshop à Miyazaki





watch.swiss Japan au grand magasin Takashimaya à Nagoya

durant, à un évènement promotionnel organisé en mai par un grand détaillant horloger distribuant officiellement plusieurs marques suisses. Troisième étape de cette tournée japonaise, la ville de Nagoya où *watch.swiss Japan* a été présentée à deux occasions: durant plus d'un mois (27 juillet - 31 août) dans le cadre du Grand Opening du centre commercial Takashimaya, puis lors de la traditionnelle Precious Watch Fair organisée fin novembre par le grand magasin Matsuzakaya.

Complément thématique toujours très demandé par les différents partenaires actifs dans le commerce de détail, *watch.swiss Japan* a ainsi pu remplir sa mission auprès du grand public japonais ainsi que de la clientèle VIP régulièrement invitée à ces différents évènements. Plusieurs actions promotionnelles sont venues soutenir cet engagement, à commencer par des campagnes ciblées sur les réseaux sociaux et des encarts sur les sites spécialisés en horlogerie.

La FH à l'interne

Renouvellement des outils informatiques

La gestion des adresses et des documents a été développée en interne à partir des années 2000. Nommé GED - pour gestion électronique des données - un terme précurseur à l'époque, ce programme se compose d'une vingtaine de modules différents qui remplissent de nombreuses fonctions, allant de l'enregistrement de nouveaux membres à l'envoi de procès-verbaux, en passant par l'importation de statistiques. Un diagnostic informatique réalisé en 2020 indiquait la nécessité de remplacer GED pour des raisons d'obsolescence technologique et de convivialité.

Le projet de renouvellement de cette base de données complexe, adéquatement baptisé ODYSSEE, a été lancé au printemps 2021, avec notamment pour buts de:

- ♦ Disposer d'une gestion des adresses et des contacts souple et modulaire,
- ♦ Communiquer avec les membres au travers de différents canaux,
- ♦ Bénéficier d'une gestion des documents pointue, permettant de gérer les différents dossiers en cours selon les besoins de chaque division ou service,
- ♦ Planifier les tâches dans le cadre de processus spécifiques de certains services.

Le choix s'est porté sur le logiciel OnBase qui offre une solution complète intégrant documents, processus et données structurées. Sa mise en place permettra de faciliter et fluidifier les processus de travail et de lever les freins techniques et fonctionnels rencontrés avec GED.

Cette «odyssée» a impliqué la plupart, si ce n'est la totalité, des employés de la FH durant tout ou partie de l'année 2021, tout d'abord pour l'analyse des différents processus à créer, puis pour les tests de fonctionnement. A fin 2021, le développement était réalisé à raison de 90%, quelques finalisations étant encore en cours. Le déploiement est prévu au printemps 2022.

Formation continue

La FH a toujours encouragé l'amélioration ou la diversification des savoirs professionnels de son personnel. En 2021, plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont terminé leur formation. Malgré la difficulté de suivre un enseignement parfois en ligne, toutes et tous se sont adaptés et ont obtenu leur diplôme avec succès, et même d'excellentes moyennes. Il s'agit de:

- ♦ Florian Blanchard: CAS - rédaction stratégique en communication
- ♦ Emilie Bessire: aide comptable
- ♦ Marielle Henchoz: CAS - technique de la communication écrite
- ♦ Nani Illescas: aide comptable
- ♦ Maxime Stoll: spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral
- ♦ Romain Vizzarri (stagiaire): CFC - employé de commerce avec maturité commerciale

La FH tient à les remercier pour leur engagement et à les féliciter pour leur réussite.





L'horlogerie

suisse en 2021

Les statistiques traitées, diffusées et analysées par la FH sont un indicateur incontournable pour la branche. Établies par l'Administration fédérale des douanes sur la base des déclarations effectuées par les entreprises, elles constituent la principale source officielle, régulière et fiable pour suivre l'évolution des exportations horlogères. À travers de nombreux détails comme les marchés, les produits ou les segments de prix notamment, la FH peut ainsi informer sur les tendances récentes ou historiques de l'horlogerie suisse.



Statistiques horlogères

Situation générale

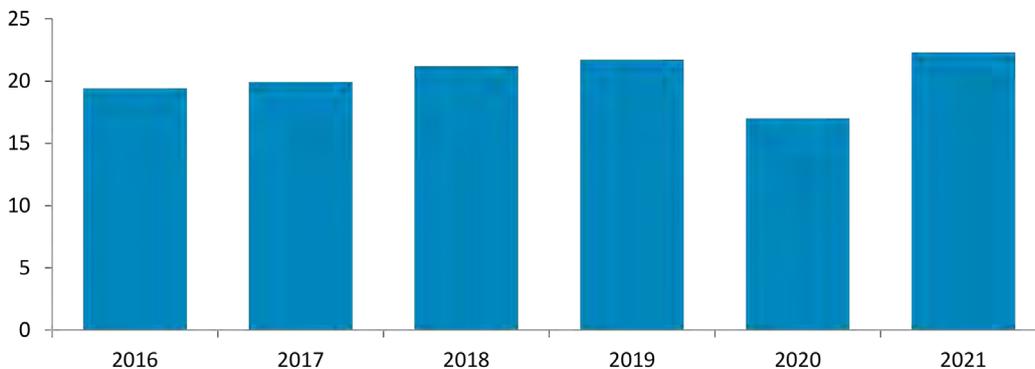
Si la pandémie de Covid-19 est restée bien présente tout au long de l'année, ses conséquences pour le marché horloger se sont révélées moins pénalisantes. Dans l'ensemble, les biens personnels de luxe ont notamment bénéficié du fort accroissement de la demande chinoise et américaine, des opportunités supplémentaires offertes par la digitalisation, de l'utilisation de l'épargne accumulée pendant les confinements et des restrictions plus importantes imposées au luxe expérientiel, en particulier les activités liées au tourisme. A l'image de ce dernier, le travel retail n'a pas redémarré, mais le rapatriement des achats, le transfert sur les canaux digitaux et le développement du marché duty free de Hainan ont permis de compenser partiellement les pertes.

Le retour au niveau d'avant-crise au début de l'automne et l'accélération de la progression durant le quatrième trimestre ont amené les exportations horlogères suisses à dépasser le précédent record datant de 2014. La branche a ainsi fait preuve d'une belle résilience, mettant tout en œuvre pour satisfaire la demande, dans des conditions encore souvent difficiles. Elle a également pu bénéficier des mesures de soutien de la Confédération, ce qui lui a notamment permis de ne pas réduire ses effectifs.

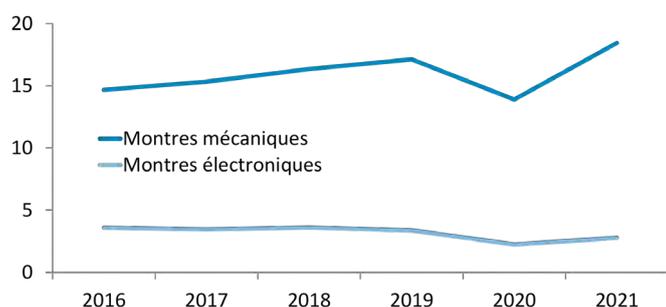
Au-delà de la crise liée à la pandémie, le contexte est toutefois bien différent de celui d'il y a sept ans. Le résultat réjouissant enregistré en 2021 masque une réalité très contrastée entre les différents acteurs du secteur du luxe ainsi que de l'horlogerie suisse. La croissance concerne plus un ensemble de marques que des catégories de produits comme par le passé, tandis que d'autres rencontrent moins de succès, voire accusent des baisses sensibles. Le phénomène de polarisation s'observe aussi au niveau des marchés et des segments de prix, comme en atteste la baisse des volumes. Il s'explique en partie par des facteurs conjoncturels - par définition, temporaires - liés à la pandémie, mais aussi, de manière plus préoccupante, par des changements d'ordre structurel, auxquels la branche doit faire face et s'adapter.

Exportations horlogères

Le retour au niveau d'avant-crise courant septembre déjà et la bonne performance du quatrième trimestre ont amené la branche à enregistrer son meilleur résultat annuel, à 22,3 milliards de francs, soit 2,7% de plus qu'en 2019 (+31,2% par rapport à 2020) et 0,2% de mieux que le record de 2014.



Exportations horlogères totales (en milliards de francs)



Exportations de montres (en milliards de francs)

Exportations de montres-bracelets

Les montres-bracelets ont vu leurs exportations augmenter de 3,5% par rapport à 2019, à 21,2 milliards de francs. En revanche, le nombre de pièces a continué de diminuer pour s'établir à 15,7 millions d'unités. Il s'agit d'un recul de 4,9 millions de montres (-23,8%), en comparaison avec 2019.

Exportations par segments de prix

Les garde-temps de moins de 500 francs (prix export) se sont inscrits en forte baisse. Ils ont été responsables de plus de 95% de la diminution des volumes et ont vu leur valeur à l'exportation se contracter de 25,1%. Entre 500 et 3'000 francs, la valeur a connu un repli nettement plus modéré (-3,5%), tandis que les montres de plus de 3'000 francs ont enregistré une progression de 9,7%.

Exportations par matières

Les groupe de matières les plus concernés par la baisse des volumes sont l'acier (-21,4%) la catégorie *Autres matières* (-37,4%). Quant à la valeur, elle a été portée principalement par les montres en métaux précieux (+7,8%) et en acier (+2,9%).

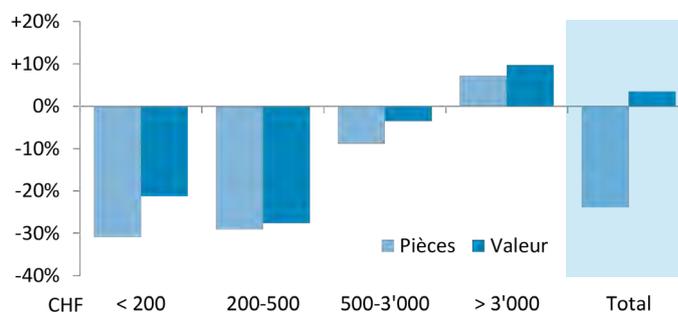
Marchés d'exportations

Parmi les principales régions, l'Amérique (+21,7% par rapport à 2019) a enregistré la croissance la plus marquée grâce aux Etats-Unis et a absorbé 17% des exportations horlogères suisses. En Asie (+1,0%), la progression de la Chine a été compensée par la baisse souvent forte de la plupart des autres débouchés du continent. Sa part de marché s'est établie à 52%. Dans l'ensemble, l'Europe s'est inscrite en baisse (-3,4%), pour une part de 29%.

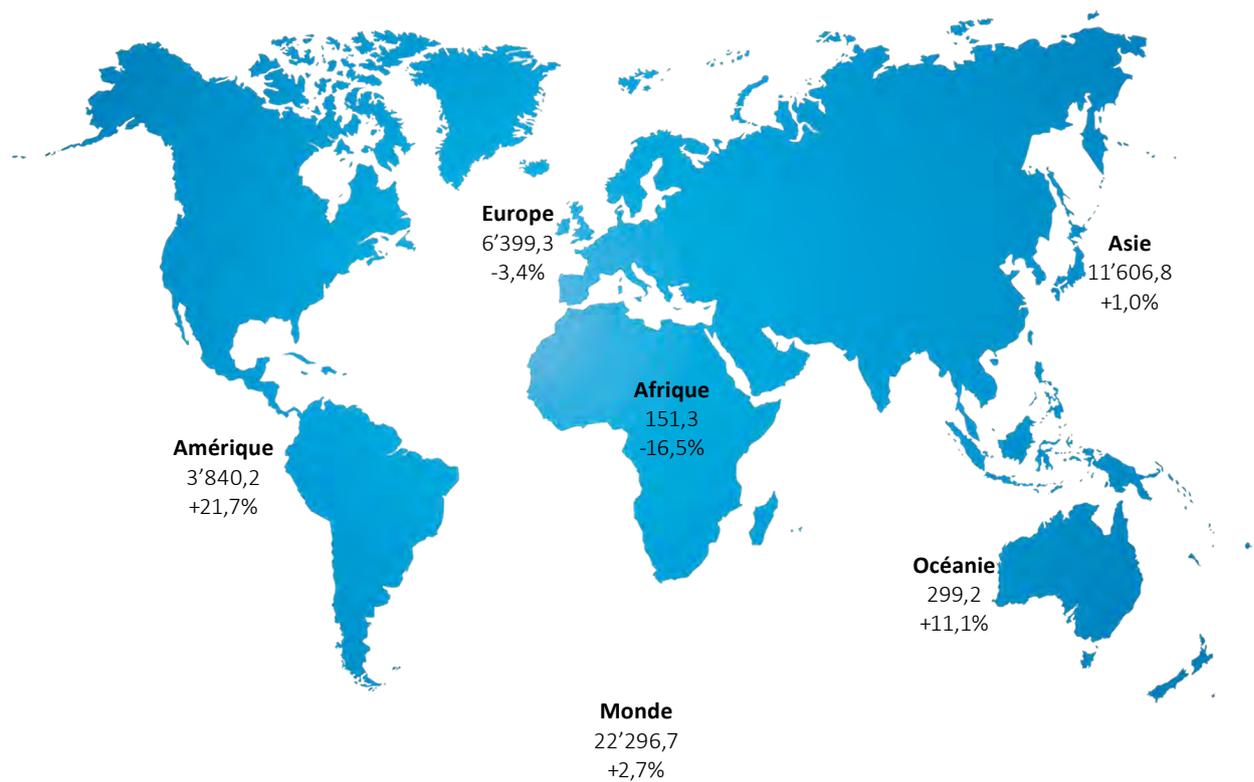
Les Etats-Unis (+27,8%) ont été témoin d'une croissance remarquable tout au long de l'année et ont retrouvé leur place de premier débouché des exportations horlogères suisses. La Chine (+48,8%) s'est située juste derrière, grâce à une progression plus soutenue encore. A eux deux, ces marchés ont représenté 27% de la valeur totale et ont assuré l'essentiel de la croissance.

Une baisse significative a touché Hong Kong (-20,7%), le Japon (-11,9%) et la Corée du Sud (-18,7%). De son côté, Singapour (+0,6%) a retrouvé son niveau de 2019, alors que les Emirats arabes unis (+6,4%) l'ont clairement dépassé.

En Europe, le Royaume-Uni (-2,4%) a mieux résisté sans toutefois éviter un repli, l'Allemagne (-5,9%) a enregistré un recul sensible, tandis que la situation est restée plus difficile en France (-11,2%), en Italie (-11,5%) et en Espagne (-12,9%). Les Pays-Bas (+12,6%) ont nettement progressé, vraisemblablement pour des raisons logistiques.



Exportations de montres par segments de prix (variation par rapport à 2019)

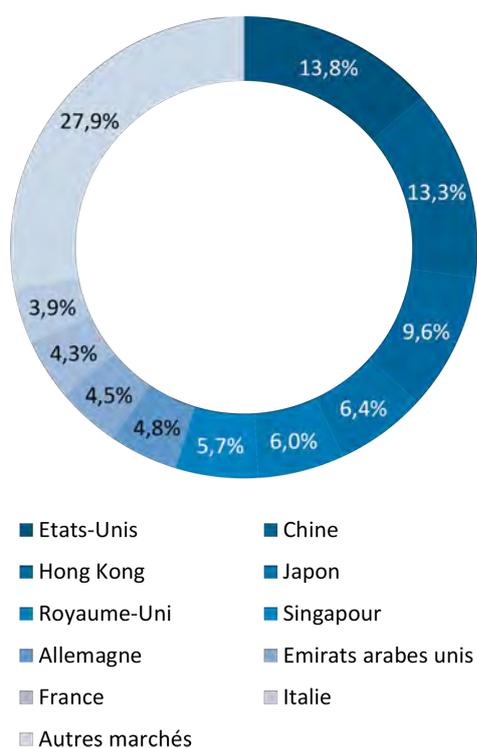


Valeur totale des exportations en 2021 en millions de francs, variation par rapport à 2019

Autres produits exportés

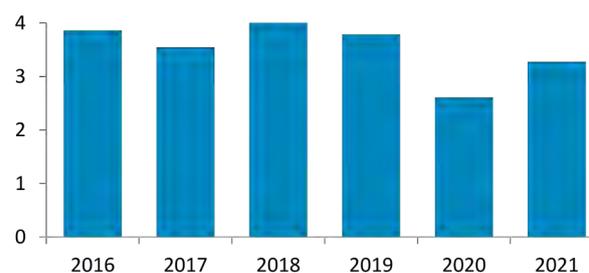
Les montres-bracelets ont compté pour plus de 95% de la valeur des exportations horlogères suisses. La branche a également exporté d'autres produits, comme des mouvements de montres, des réveils, des pendules, des horloges ou des montres de poche, ainsi que des composants, principalement pour le service après-vente. Ces exportations ont représenté l'équivalent de 1,1 milliard de francs, soit une baisse de 10,9% par rapport à la référence de 2019.

Les exportations de bracelets, de boîtes de montres et de cadrans - en baisse de 4,9% - sont en grande partie imputables au trafic de perfectionnement.



Importations horlogères

Les importations horlogères suisses sont restées nettement en dessous du niveau affiché en 2019. A 3,3 milliards de francs, elles ont accusé un recul de 13,5%. Les produits terminés (montres, réveils, pendules, horloges) ont constitué 60% des importations et se sont inscrits en baisse de 9,0%, en moyenne. L'approvisionnement en composants s'est également nettement contracté (-19,7%).



Importations horlogères totales (en milliards de francs)





Structure de

la FH en 2021

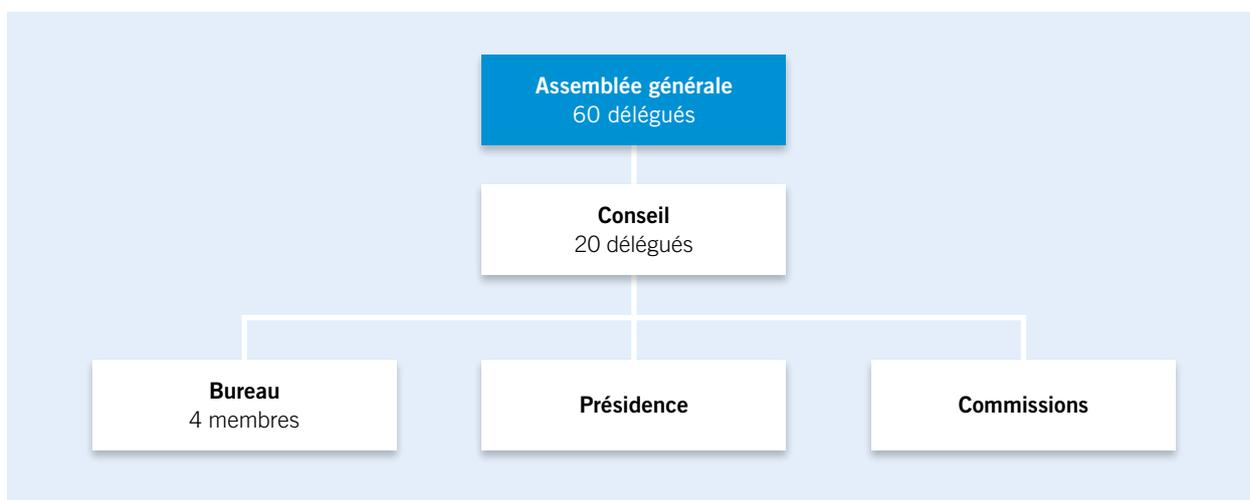
Organisation représentative de l'ensemble de l'industrie horlogère suisse, la FH a principalement pour buts et pour tâches de contribuer à la défense et au développement de la branche, d'établir un lien permanent entre ses membres pour la promotion de leurs intérêts communs, de représenter l'industrie horlogère suisse auprès des autorités et organisations économiques helvétiques et internationales, de faire valoir les intérêts de ses membres lors des procédures de consultation visant à l'élaboration de législations nationales et étrangères, de défendre en justice les intérêts de ses adhérents et de lutter activement contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et contre les actes de concurrence déloyale.



La FH en 2021

Au 31 décembre 2021, la FH regroupait 452 sociétés, associations et institutions (environ 90% des fabricants suisses d'horlogerie), dont 174 entreprises du secteur du produit terminé. Tant en ce qui concerne ses produits que ses marchés ou encore la taille de ses entreprises, l'horlogerie helvétique

se caractérise par sa très grande diversité. La FH est donc structurée de manière à pouvoir harmoniser les différents intérêts de ses membres grâce à la composition équilibrée de ses organes statutaires.



L'Assemblée générale

Organe suprême de l'association, l'Assemblée générale se compose de 60 délégués au maximum disposant de 60 voix. D'une durée de trois ans, les mandats sont renouvelables.

L'Assemblée générale se prononce notamment sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil concernant les intérêts de l'industrie horlogère suisse et la politique générale de l'association; elle élit les membres du Conseil, ainsi que le

président de l'association, et nomme l'organe de révision; elle discute et approuve le rapport annuel et les comptes, ainsi que le régime des cotisations.

Au 31 décembre 2021, l'Assemblée générale de la FH était composée des délégués suivants (certains disposent de plusieurs voix).

Grégory Affolter
Affolter Group SA

Patricia Carla Rodrigues de O.S. Antunes
Gucci Swiss Timepieces SA

Karlheinz Baumann
Richemont International SA

Elie Bernheim
Raymond Weil SA

Jérôme Biard
Roventa Henex SA

Guillaume Boilot
TAG Heuer, Branch of
LVMH Swiss Manufactures SA

Antony Boiteux
Werthanor SA

Jean-Sébastien Bolzli
Aéro Watch SA

Cédric Bossert
Richemont International SA

Patrick Brandelet
Joray & Wyss SA

Pascal Bratschi
Manufacture des Montres Rolex SA

Pierre-André Bühler
ETA SA Manufacture horlogère suisse

Jérôme Cavadini
Richemont International SA

Dino D'Aprile
Rubbattel & Weyermann SA

Pascal Dubois
Dubois Dépraz SA

Joris Engisch
Jean Singer & Cie SA

Christian Feuvrier
Nivarox-FAR SA

Arianna Frésard
Victorinox Swiss Army SA

David Guenin
Gimmel Rouages SA

Philippe Gurtler
Rolex SA

Lars Kästle
Breitling SA

Thierry Kenel
The Swatch Group SA
(vice-président FH)

Sébastien Lang
Louis Lang SA

Aurélien Le Bigot
Zenith, Branch of
LVMH Swiss Manufacture SA

Giuseppe Maesano
Univero SA

Alain Marietta
Métalem SA

Pierre-André Meylan
Piguet Frères SA

Corine Neuenschwander
Neuenschwander SA

Marianne Pandiscia
Multitime Quartz SA

Jean-Daniel Pasche
Président FH

Flavio Pellegrini
MGI Luxury Group SA

Alain Sierro
Fraporlux SA

David Storrer
Coloral SA

Manuela Surdez
Goldec SA

Alberto Tellan
Manufacture des Montres Rolex SA

François Thiébaud
Tissot SA

Pierre Verdière
La Montre Hermès SA

Andreas Voll
IWC Schaffhausen,
Branch of Richemont International SA

Vladimiro Zennaro
Bergeon SA



Le Conseil

Composé de vingt membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale, le Conseil, qui se réunit en principe quatre fois par an, a les principales attributions suivantes: il définit la politique de l'association et veille à son application; il statue sur l'admission des membres; il donne son préavis sur les questions à soumettre à l'Assemblée générale et exécute les décisions de cette dernière; il élit le Bureau et désigne le ou les vice-présidents; il nomme les chefs de division et les membres des commissions;

Raynald Aeschlimann

Omega SA

Karlheinz Baumann

Richemont International SA

Jérôme Biard

Roventa-Henex SA

Guillaume Boilot

TAG Heuer, Branch of LVMH Swiss Manufactures SA

Cédric Bossert

Richemont International SA

Matthias Breschan

Compagnie des Montres Longines, Francillon SA

Pierre-André Bühler

ETA SA Manufacture horlogère suisse

Christian Feuvrier

Nivarox-FAR SA

Arianna Frésard

Victorinox Swiss Army SA

Philippe Gurtler

Rolex SA

il assure d'une manière générale le lien permanent entre les membres de l'association, les autorités et les tiers; il approuve les conventions conclues entre l'association et ses membres ou des tiers; etc.

Au 31 décembre 2021, le Conseil était composé des membres suivants:

Lars Kästle

Breitling SA

Thierry Kenel

The Swatch Group SA

Sébastien Lang

Louis Lang SA

Alain Marietta

Métalem SA

Jean-Daniel Pasche

FH

Aubin Robert-Prince

Robert Laminage SA

Alain Sierro

Fraporlux Swiss SA

Alberto Tellan

Manufacture des montres Rolex SA

Andreas Voll

IWC Schaffhausen, Branch of Richemont International SA

Le Bureau et les Commissions

Composé du président, des deux vice-présidents et d'un ou deux membres, le Bureau examine les affaires qui lui sont déléguées par le Conseil et exceptionnellement les questions présentant un caractère d'urgence.

A fin 2021 sa composition était la suivante:

Jean-Daniel Pasche

FH

Carole Décosterd

Rolex SA

Thierry Kenel

The Swatch Group SA

Alain Marietta

Métalem SA

Le président de la Commission financière est régulièrement invité aux séances du Bureau.

La FH compte par ailleurs six Commissions permanentes chargées d'examiner les questions d'intérêt général confiées à l'association.

Les Commissions et leurs présidents:

Commission économique

Thierry Kenel

Commission financière

Pascal Bratschi

Commission veille législative

Olivier Blanc

Commission juridique

Jean-Daniel Pasche

Comité de normalisation

Silvano Freti

Comité du groupement anticontrefaçon (GA)

Jean-Daniel Pasche



Les Divisions et les Services

Au 31 décembre 2021, la FH comptait 32,7 personnes en équivalent plein temps à Bienne (32,5 en 2020). Son organigramme est le suivant:



Le réseau des partenaires

La FH ne serait rien dans le monde globalisé sans un solide réseau de partenaires, qui se comptent aussi bien dans la branche qu'à l'extérieur sur les cinq continents. La liste suivante donne un aperçu de ce réseau.

Partenaires horlogers

- ♦ All India Federation of Horological Industries
- ♦ American Watch Association (AWA)
- ♦ Association des fabricants de décolletages et de taillages (AFDT)
- ♦ Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM)
- ♦ Association patronale des industries de l'Arc-horloger apiah
- ♦ Association pour l'assurance qualité des fabricants de bracelets cuir (AQC)
- ♦ Association suisse pour la recherche horlogère (ASRH)
- ♦ Associazione Ticinese Industria Orologiera-ATIO
- ♦ Assorologi (Italie)
- ♦ BV Schmuck + Uhren (Allemagne)
- ♦ Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM)
- ♦ Centredoc Centre suisse de recherche, d'analyse et de synthèse d'information
- ♦ China Horologe Association
- ♦ Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)
- ♦ Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC)
- ♦ Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)
- ♦ Fédération de l'horlogerie (France)
- ♦ Fédération romande des consommateurs (FRC)
- ♦ Fondation de la Haute Horlogerie (FHH)
- ♦ Fondation Qualité Fleurier
- ♦ Fondation WOSTEP
- ♦ France Horlogerie Industries du Temps et des microtechniques
- ♦ Hong Kong Watch Manufacturers Association
- ♦ Infosuisse Information horlogère et industrielle
- ♦ Japan Clock and Watch Association
- ♦ Japan Watch Importers' Association
- ♦ Korea Watch and Clock Industry Cooperative
- ♦ Société suisse de chronométrie (SSC)
- ♦ The Federation of Hong Kong Watch Trades & Industries Ltd
- ♦ Union des Fabricants d'Horlogerie de Genève, Vaud et Valais (UFGVV)
- ♦ Verband deutschschweizerischer Uhrenfabrikanten (VdU)

Administration fédérale

- ♦ Bureau central du contrôle des métaux précieux
- ♦ Commission des experts douaniers
- ♦ Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)
- ♦ Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)
- ♦ Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- ♦ Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- ♦ Présence suisse
- ♦ Secrétariat d'Etat à l'économie SECO



Chambres de commerce

- ♦ Alliance des chambres de commerce suisses
- ♦ Chambre arabo-suisse du commerce et de l'industrie (CASCI)
- ♦ Chambre de commerce international (CCI)
- ♦ Chambre de commerce Suisse-Chine
- ♦ Chambre de commerce Suisse-Inde
- ♦ Joint Chambers of Commerce (Russie, Ukraine, Kazakhstan, Biélorussie, Kirghizistan, Moldavie)
- ♦ Swiss-Asian Chamber of Commerce
- ♦ Swiss Business Council Abu Dhabi
- ♦ Swiss Business Council Dubai
- ♦ Swiss Chamber of Commerce in Japan

Organisations économiques

- ♦ BUSINESSEUROPE
- ♦ economiesuisse
- ♦ Switzerland Global Enterprise

Organisations techniques

- ♦ CIBJO – The World Jewellery Confederation
- ♦ Comité FRANCECLAT
- ♦ Ecole d'ingénieurs ARC
- ♦ International Electrical Committee (IEC)
- ♦ Tokyo Watch Technicum

Organisations douanières et policières

- ♦ Agenzia delle Dogane, Roma
- ♦ Commandement général de la Guardia Civil (Espagne)
- ♦ Commandement général de la Guardia di Finanza (Italie)
- ♦ Direction générale des douanes et Droits indirects de la République française
- ♦ Europol
- ♦ Federal Bureau of Investigation (FBI)
- ♦ Interpol
- ♦ Organisation mondiale des douanes
- ♦ Police cantonale de Neuchâtel
- ♦ Police cantonale du Jura
- ♦ U.S. Customs and Border Protection

Organisations liées à la normalisation

- ♦ Association française de normalisation (AFNOR)
- ♦ Association suisse de normalisation (SNV)
- ♦ British Standards Institution (BSI)
- ♦ Bureau of Indian Standards (BIS)
- ♦ Comité européen de normalisation (CEN)
- ♦ Deutsches Institut für Normung (DIN)
- ♦ Federal Agency on Technical Regulating and Metrology (GOST R)
- ♦ International Organization for Standardization (ISO)
- ♦ Japanese Industrial Standards Committee (JISC)
- ♦ Korean Agency for Technology and Standards (KATS)
- ♦ Standardization Administration of China (SAC)

Organisations luttant contre les contrefaçons

- ♦ Anti-Counterfeiting Group (ACG)
- ♦ Brandowners Protection Group (Gulf Cooperation Council)
- ♦ Ecole des Sciences Criminelles, UNIL
- ♦ INDICAM - Associazione italiana per la Lotta alla Contraffazione
- ♦ STOP PIRACY – Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie
- ♦ Swissness Enforcement
- ♦ The Anti-Counterfeiting Network (REACT)
- ♦ Union des fabricants

Organisations juridiques

- ♦ Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI)
- ♦ Association suisse du droit de la concurrence
- ♦ Association suisse du droit européen
- ♦ Commission européenne, DG Environnement
- ♦ International Trademark Association (INTA)
- ♦ Ligue internationale du droit de la concurrence
- ♦ Organisation for an International Geographical Indications Network (Origin)





Fédération de l'industrie horlogère suisse FH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rue d'Argent 6
2502 Biel/Bienne
Switzerland

info@fhs.swiss
www.fhs.swiss
Tél. +41 32 328 08 28